TERRITÓIRE de BELFORT

GRAND BELFORT COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

20-53

Compte administratif
2019 de Grand Belfort:
Budget principal,
budgets annexes eau,
assainissement,
lotissement artisanal
Sénarmont et
lotissement artisanal les
Errues

Séance du 24 juillet 2020

Le 24 juillet 2020, à 19 heures.

Les membres du conseil de Grand Belfort Communauté d'Agglomération, dont le nombre en exercice est de 96, se sont réunis au gymnase le Phare, 1, rue Paul-Koepfler, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Président.

APPEL NOMINAL

Etaient présents :

Mme Marie-Laure FRIEZ, M. Alexandre MANÇANET, M. Rafaël RODRIGUEZ, Mme Delphine MENTRÉ, M. Eric KOEBERLÉ, Mme Florence BESANCENOT, M. Jacques BONIN, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Philippe CHALLANT, M. Alain PICARD, Mme Marie-France CEFIS, M. Stéphane GUYOD, M. Samuel DEHMECHE, M. Pierre CARLES, M. Thierry BESANÇON, M. Bouabdallah KIOUAS, Mme Michèle JEANNENOT, M. Pierre FIETIER, M. Joseph ILLANA.

Andelnans: - Angeot: M. Michel NARDIN - Arglésans: M. Roger LAUQUIN - Autrechêne: Mme Corinne AYMONNIER - Banvillars: M. Thierry PATTE - Bavillers: Mme Josiane HAASZ-JUILLARD - Belfort: Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT - M. Ian BOUCARD - M. Sébastien VIVOT - Mme Marie-Hélène IVOL - Mme Charlène AUTHIER - Mme Marie STABILE - M. Yves VOLA - Mme Nathalle BOUDEVIN - Mme Parvin CERF - M. Brice MICHEL - Mme Latifa GILLIOTTE - Mme Corinne CASTALDI - M. Nikola JELICIC - Mme Mathilde NASSAR - M. René SCHMITT - Mme Zoé RUNDSTADLER - Mme Samia JABER - M. Bastien FAUDOT - Mme Marie-José FLEURY - Bermont: M. Pascal GROSJEAN - Bessoncourt: - Bethonvilliers: M. Alain TRITTER - Botans: - Bourogne: - Buc: Mme Edith PETEY - Charmols: - Châtenois-les-Forges: Mme Mélanie WELKLEN-HAOATAI - M. Florian BOUQUET - Chèvremont: M. Jean-Paul MOUTARLIER - Cravanche: * - Cunellères: M. Henri OSTERMANN - Danjoutin: M. Alain FOUSSERET- Denney: M. Jean-Paul MORGEN - Dorans: * - Eguenigue: - Elole: M. Eric GILBERT - Essert: Mme Hafida BERREGAD - Evette-Salbert: - Fontaine: - Fontenelle: - Foussemagne: M. Arnaud MIOTTE - Frals: - Lacollonge: M. Michel BLANC - Lagrange: M. Bernard GUERRE-GENTON - Larivière: M. Sylvain RONZANI - Menoncourt: M. Michaël JÄGER - Meroux-Moval: - Méziré: - Montreux-Château: M. Philippe CREPIN - Morvillars: - Novillard: Mme Pascale GABILLOUX - Offemont: Mme Marie-François ROUSSEAU- Sermamagny: - Sévenans: - Trévenans: M. Pierre BARLOGIS - Urcerey: Mme Marie-François ROUSSEAU- Sermamagny: - Sévenans: - Trévenans: M. Pierre BARLOGIS - Urcerey: Mme Marie-François ROUSSEAU- Sermamagny: - Sévenans: - Trévenans: M. Pierre BARLOGIS - Urcerey: Mme Marie-François BONNANS-WEBER - Valdoie: M. Bülent KILICPARLAR - Mme Marie-Paule MERLET - Mme Danièle SAILLEY - Vauthiermont: - Vétrigne: M. Alain SALOMON - Vézelois: M. Roland JACQUEMIN.

Etalent absents :

Mme Maryline MORALLET, 14th Vice-présidente Mme Françoise RAVEY, Conseillère communautaire déléguée Mme Marianne DORIAN, Conseillère communautaire déléguée M. Miltiades CONSTANTAKATOS, Conseiller communautaire délégué M. Bernard MAUFFREY, Titulaire de la commune d'Andelnans M. Gérald LORIDAT, Titulaire de la commune de Bavilliers M. Tony KNEIP, Titulaire de la commune de Belfort Mme Rechel HORLACHER, Titulaire de la commune de Belfort M. Loïc LAVAILL, Titulaire de la commune de Belfort M. Jean-Marie HERZOG, Titulaire de la commune de Belfort M. Pierre-Jérôme COLLARD, Titulaire de la commune de Belfort Mme Marie-Thérèse ROBERT, Titulaire de la commune de Belfort M. David DIMEY, Titulaire de la commune de Belfort M. Julien PLUMELEUR, Titulaire de la commune de Charmols M. Julien COULON, Titulaire de la commune de Cravanche Mme Martine PAULUZZI, Tituleire de la commune de Danjoutin M Daniel SCHNOEBELEN, Tilulaire de la commune de Dorans M. Michel MERLET, Titulaire de la commune d'Eguenigue M. Frédéric VADOT, Titulaire de la commune d'Essert M. Jean-Claude MOUGIN, Titulaire de la commune de Fontenelle M. Dominique RETAILLEAU, Titulaire de la commune d'Offemont M. Olivier CHRETIEN, Titulaire de la commune de Reppe

Pouvoir à :

M. Damien MESLOT, Président M. Alain PICARD, 11^e Vice-président Mme Nathalie BOUDEVIN, Titulaire de la commune de Belfort M. Pierre FIETIER, Conseiller communautaire délégué M. Sébastien VIVOT, Titulaire de la commune de Belfort Mme Mathilde NASSAR, Titulaire de la commune de Belfort M. Ian BOUCARD, Titulaire de la commune de Belfort M. Nikola JELICIC, Titulaire de la commune de Belfort Mme Marie-Hélène IVOL, Titulaire de la commune de Belfort M. Yves VOLA, Titulaire de la commune de Belfort Mme Marie-STABILE, Titulaire de la commune de Belfort Mme Parvin CERF, Titulaire de la commune de Belfort Mme Charlène AUTHIER, Titulaire de la commune de Belfort Mme Evelyne CALOPRISCO-CHAGNOT, Titulaire de la commune de Belfort Mme Anne-Claude TRUONG, Suppléante de la commune de Cravanche * M. Alain FOUSSERET, Titulaire de la commune de Danjoulin Mme Nelly WISS, Suppléante de la commune de Dorans * M. Michel BLANC, Titulaire de la commune de Lacollonge Mme Hafida BERREGAD, Titulaire de la commune d'Essert

M. Alexandre MANÇANET, 3º Vice-président

Secrétaire de Séance : Mme Josiane HAASZ-JUILLARD

Ordre de passage des rapports : 1 à 12 - suspension de séance - 13 à 23-28-29-24-25-26-27-30 à 70.

La séance est ouverte à 19 h 00 et levée à 23 h 17.

M. Bastien FAUDOT, Titulaire de la commune de Belfort, entre en séance à l'examen du rapport n° 2 (délibération n° 20-28).

Mme Latifa GILLIOTTE, Titulaire de la commune de Belfort, quitte la séance à l'examen du rapport n° 68 (délibération n° 20-95) et donne pouvoir à M. Samuel DEHMECHE, 14° Vice-président.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

090;200069052-20200724-20-53-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/07/2020
Pour l'autorité compétente par délégation

Date affichage

le 2 7 JUIL. 2020



CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 24 JUILLET 2020



DELIBERATION N° 20-53

de Mme Maryline MORALLET 1ère Vice-présidente

Direction des Finances

Références

BM/JS/RB/CN/JMG/CM

Mots-clés

Budget

Code matière

7.1

<u>Objet</u> : Compte Administratif 2019 de Grand Belfort : Budget Principal, Budgets Annexes Eau, Assainissement, Lotissement Artisanal Senarmont et Lotissement Artisanal Les Errues

Conformément aux dispositions de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil communautaire est tenu de se prononcer sur le compte administratif avant le 30 juin de l'exercice suivant. Cette échéance a été exceptionnellement reportée au 31 juillet 2020 dans le cadre de l'urgence sanitaire par l'ordonnance 2020-330 du 25 mars 2020 (point VII article 4).

La maquette retraçant les opérations comptables réalisées lors de l'exercice 2019 vous a été transmise. Vous y trouverez en annexe divers documents : il s'agit principalement de la présentation croisée par Nomenclature Fonctionnelle des Administrations (NFA), des états de la dette et des garanties d'emprunts, des états de variation du patrimoine, de la liste des concours attribués à des tiers, en nature ou en subventions, des états des provisions...

Le rapport de synthèse ci-dessous a pour vocation de vous en présenter les chiffres et les faits marquants.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Communautaire de désigner un de ses membres pour présider la séance pendant l'examen du Compte Administratif et de procéder à son adoption, en dehors de la présence de Monsieur le Président.

GRAND BELFORT: BUDGET PRINCIPAL

En 2019, le périmètre du budget principal de Grand Belfort a été modifié de manière significative avec l'intégration du budget annexe des déchets ménagers (délibération du 24 septembre 2018).

Pour plus de clarté, les données de l'exercice 2018 sont présentées ci-dessous de manière agrégée.

En outre, compte tenu de la suppression du budget annexe des Déchets Ménagers, les écritures de rattachement 2018 en dépenses et en recettes de fonctionnement n'ont pu être constatées sur ce budget annexe.

Une annexe spécifique jointe à la maquette du Compte Administratif retrace les opérations des compétences déchets ménagers et GEMAPI.

Deux autres faits marquants ont eu un impact sur l'exercice 2019 :

- la dissolution du Syndicat Mixte de l'Aire Urbaine, par arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2018 qui permet la prise en compte d'un excédent global de 100 387,55 €.
- le début des opérations de liquidation du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion de l'Aéroparc qui a des conséquences importantes. Une somme de 1 824 800€ a été constatée en recette exceptionnelle, correspondant au versement des sommes attribuées par le liquidateur aux communes de GBCA membre du SMAGA. Cette recette exceptionnelle a pour contrepartie principalement :
 - 1- L'achat des terrains de l'Aéroparc pour un montant de 780 K€
 - 2- la constatation des dépenses dues au liquidateur du Syndicat, pour le solde de la participation à la concession de la zone conclue avec la SODEB (897 K€)
 - 3- La modification des attributions de compensation afin de compenser la fin de la convention de partage de la fiscalité de la zone entre les différents membres du SMAGA

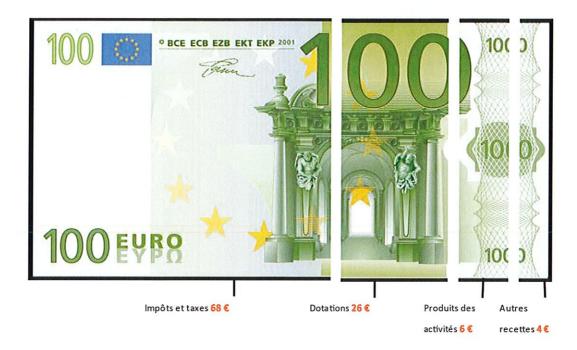
1. La détermination du résultat 2019

1.1 L'équilibre général

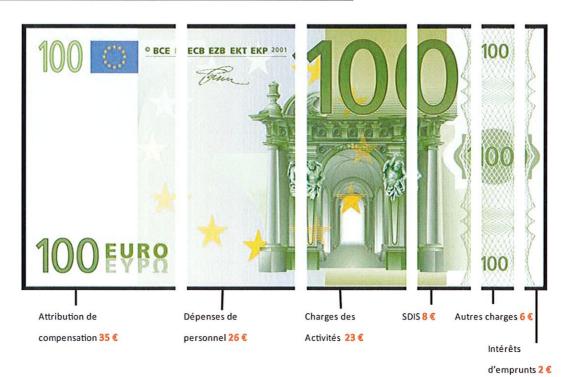
	FONCTION	NNEMENT	INVESTISSEMENT TO		ΓAUX	
Montant en euros	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels 2019	68 964 379,59 €	75 244 731,49 €	22 884 917,17 €	15 641 998,96 €	91 849 296,76 €	90 886 730,45 €
reprise du résultat 2018	0,00 €	3 456 173,09 €	0,00 €	2 820 533,26 €	0,00 €	6 276 706,35 €
		Sous-total			91 849 296,76 €	97 163 436,80 €
Mouvements d'ordre	5 014 569,41 €	18 108,40 €	6 586 382,92 €	11 582 843,93 €	11 600 952,33 €	11 600 952,33 €
		Sous-total			103 450 249,09 €	108 764 389,13 €
Reports	0,00 €	0,00 €	7 357 537,64 €	8 316 900,26 €	7 357 537,64 €	8 316 900,26 €
Sous-total					110 807 786,73 €	117 081 289,39 €
Résultat après reports					6 273 502,66 €	

Le Compte Administratif 2019 présente un excédent global de clôture de 6 273 502,66 € au titre du Budget Principal.

Répartition pour 100€ des recettes réelles de fonctionnement

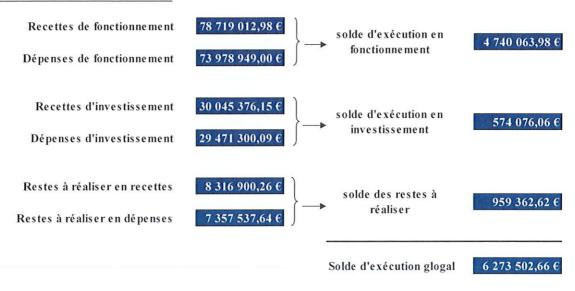


Répartition pour 100€ des dépenses réelles de fonctionnement



		Market Street Commence of the		
	CA 2018	CA 2019	Evolution	
Recettes réelles de fonctionnement	74 415 729,23 €	75 244 731,49 €	829 002,26 €	1
Impôts et taxes	51 684 565,00 €	51 185 839,38 €	-498 725,62 €	
dont: Taxe d'habitation	13 243 463,00 €	13 709 904,00 €	466 441,00 €	
CFF	12 628 353,00 €	13 553 509,00 €	925 156,00 €	
TEOM			294 200,00 €	
CVAH			-2 077 762,00 €	
TASCOM			87 506,38 €	
Taxe foncier bât		1 204 048,00 €	17 920,00 €	
FPIC		585 588,00 €	-278 414,00 €	
GEMAPI Taxe sur les milieux aquatiques			-571,00 €	
Rôles supplémentaires	598 401,00 €		62 482,00 €	
IFER		379 786,00 €	-6 470,00 €	
Taxe foncier non bât		109 005,00 €	4 741,00 €	
Dotations et participations	16 619 906,58 €		238 268,13 €	
dont: Dotation de compensation part salaires			-237 328,00 €	
Dotation d'intercommunalité	THE PROPERTY OF SECTION 12.	3 025 825,00 €	-11 676,00 €	
Aides éco-organismes	The second of th	1 779 061,26 €	620 417,68 €	
Etat compensation TH, TF, TF		1 137 235,00 €	219 792,00 €	
FDTF		295 001,97 €	-20 782,50 €	
CAF, AGENCE DE L'EAU		182 850,67 €	-10 297,19 €	
Participation Département l'école de musique et CRD		207 912,00 €	-2 441,00 €	
Produits des services	5 375 854,95 €	4 340 360,44 €		
Autres recettes (dont cessions)	563 480,68 €	2 777 185,49 €	2 213 704,81 €	
Autres produits de gestion courantes	171 922,02 €	83 171,47 €	-88 750,55 €	
Reprise du résultat de fonctionnement N-1	3 001 331,69 €	3 456 173,09 €	454 841,40 €	2
Recettes d'ordre de fonctionnement	96 549,00 €	18 108,40 €	-78 440,60 €	3
Dépenses réelles de fonctionnement	65 333 523,01 €	68 964 379,59 €	3 630 856,58 €	4
Atténuations de produits	23 822 889,25 €		566 582,72 €	
recendations de produits				
Charges de personnel				
Charges de personnel	17 729 351,95 €	18 031 760,27 €	302 408,32 €	
Autres charges de gestion courante	17 729 351,95 € 9 727 233,61 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 €	302 408,32 € -655 059,34 €	
Autres charges de gestion courante dont : service incendie	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 € 5 748 776,00 €	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 €	
Autres charges de gestion courante dont : service incendie Charges à caractère général	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 € 12 455 633,67 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 € 5 748 776,00 € 15 524 279,83 €	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 € 3 068 646,16 €	
Autres charges de gestion courante dont : service incendie Charges à caractère général Charges financières	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 € 12 455 633,67 € 1 121 645,00 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 € 5 748 776,00 € 15 524 279,83 € 867 295,44 €	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 € 3 068 646,16 € -254 349,56 €	
Autres charges de gestion courante dont : service incendie	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 € 12 455 633,67 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 € 5 748 776,00 € 15 524 279,83 €	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 € 3 068 646,16 €	
Autres charges de gestion courante dont : service incendie Charges à caractère général Charges financières	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 € 12 455 633,67 € 1 121 645,00 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 € 5 748 776,00 € 15 524 279,83 € 867 295,44 €	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 € 3 068 646,16 € -254 349,56 €	5
Autres charges de gestion courante dont : service incendie Charges à caractère général Charges financières Charges exceptionnelles et provisions Dépenses d'ordre de fonctionnement	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 € 12 455 633,67 € 1 121 645,00 € 476 769,53 € 4 305 251,62 €	$\begin{array}{c} \textbf{18 031 760,27} \in \\ \textbf{9 072 174,27} \in \\ \textbf{5 748 776,00} \in \\ \textbf{15 524 279,83} \in \\ \textbf{867 295,44} \in \\ \textbf{1 079 397,81} \in \end{array}$	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 € 3 068 646,16 € -254 349,56 € 602 628,28 € 709 317,79 €	
Autres charges de gestion courante dont : service incendie Charges à caractère général Charges financières Charges exceptionnelles et provisions Dépenses d'ordre de fonctionnement Solde d'exécution de fonctionnement	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 € 12 455 633,67 € 1 121 645,00 € 476 769,53 € 4 305 251,62 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 € 5 748 776,00 € 15 524 279,83 € 867 295,44 € 1 079 397,81 € 5 014 569,41 €	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 € 3 068 646,16 € -254 349,56 € 602 628,28 € 709 317,79 € -3 139 492,65 €	
Autres charges de gestion courante dont: service incendie Charges à caractère général Charges financières Charges exceptionnelles et provisions Dépenses d'ordre de fonctionnement Solde d'exécution de fonctionnement Recettes réelles d'investissement	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 € 12 455 633,67 € 1 121 645,00 € 476 769,53 € 4 305 251,62 € 7 879 556,63 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 € 5 748 776,00 € 15 524 279,83 € 867 295,44 € 1 079 397,81 € 5 014 569,41 € 4 740 063,98 €	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 € 3 068 646,16 € -254 349,56 € 602 628,28 € 709 317,79 € -3 139 492,65 € -2 632 216,31 €	6=1+2+3-4-5
Autres charges de gestion courante dont : service incendie Charges à caractère général Charges financières Charges exceptionnelles et provisions Dépenses d'ordre de fonctionnement Solde d'exécution de fonctionnement Recettes réelles d'investissement Recettes propres d'investissement	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 € 12 455 633,67 € 1 121 645,00 € 476 769,53 € 4 305 251,62 € 7 879 556,63 € 18 274 215,27 € 6 274 215,27 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 € 5 748 776,00 € 15 524 279,83 € 867 295,44 € 1 079 397,81 € 5 014 569,41 € 4 740 063,98 € 7 641 613,96 €	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 € 3 068 646,16 € -254 349,56 € 602 628,28 € 709 317,79 € -3 139 492,65 € -2 632 216,31 € 1 367 398,69 €	6=1+2+3-4-5
Autres charges de gestion courante dont : service incendie Charges à caractère général Charges financières Charges exceptionnelles et provisions Dépenses d'ordre de fonctionnement Solde d'exécution de fonctionnement Recettes réelles d'investissement Recettes propres d'investissement Emprunts réalisés (hors refinancements)	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 € 12 455 633,67 € 1 121 645,00 € 476 769,53 € 4 305 251,62 € 7 879 556,63 € 18 274 215,27 € 6 274 215,27 € 12 000 000,00 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 € 5 748 776,00 € 15 524 279,83 € 867 295,44 € 1 079 397,81 € 5 014 569,41 € 4 740 063,98 € 15 641 998,96 €	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 € 3 068 646,16 € -254 349,56 € 602 628,28 € 709 317,79 € -3 139 492,65 € -2 632 216,31 € 1 367 398,69 € -3 999 615,00 €	6=1+2+3-4-5
Autres charges de gestion courante dont : service incendie Charges à caractère général Charges financières Charges exceptionnelles et provisions Dépenses d'ordre de fonctionnement Solde d'exécution de fonctionnement Recettes réelles d'investissement Recettes propres d'investissement Emprunts réalisés (hors refinancements) Recettes d'ordre d'investissement	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 € 12 455 633,67 € 1 121 645,00 € 476 769,53 € 4 305 251,62 € 7 879 556,63 € 18 274 215,27 € 6 274 215,27 € 12 000 000,00 € 5 062 310,59 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 € 5 748 776,00 € 15 524 279,83 € 867 295,44 € 1 079 397,81 € 5 014 569,41 € 4 740 063,98 € 7 641 613,96 € 8 000 385,00 € 11 582 843,93 €	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 € 3 068 646,16 € -254 349,56 € 602 628,28 € 709 317,79 € -3 139 492,65 € -2 632 216,31 € 1 367 398,69 € -3 999 615,00 €	6=1+2+3-4-5 7 8
Autres charges de gestion courante dont : service incendie Charges à caractère général Charges financières Charges exceptionnelles et provisions Dépenses d'ordre de fonctionnement Solde d'exécution de fonctionnement Recettes réelles d'investissement Recettes propres d'investissement	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 € 12 455 633,67 € 1 121 645,00 € 476 769,53 € 4 305 251,62 € 7 879 556,63 € 18 274 215,27 € 6 274 215,27 € 12 000 000,00 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 € 5 748 776,00 € 15 524 279,83 € 867 295,44 € 1 079 397,81 € 5 014 569,41 € 4 740 063,98 € 7 641 613,96 € 8 000 385,00 €	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 € 3 068 646,16 € -254 349,56 € 602 628,28 € 709 317,79 € -3 139 492,65 € -2 632 216,31 € 1 367 398,69 € -3 999 615,00 € 6 520 533,34 € 2 820 533,26 €	6=1+2+3-4-5 7 8 9
Autres charges de gestion courante dont : service incendie Charges à caractère général Charges financières Charges exceptionnelles et provisions Dépenses d'ordre de fonctionnement Solde d'exécution de fonctionnement Recettes réelles d'investissement Recettes propres d'investissement Emprunts réalisés (hors refinancements) Recettes d'ordre d'investissement Reprise du résultat d'investissement N-1	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 € 12 455 633,67 € 1 121 645,00 € 476 769,53 € 4 305 251,62 € 7 879 556,63 € 18 274 215,27 € 6 274 215,27 € 12 000 000,00 € 5 062 310,59 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 € 5 748 776,00 € 15 524 279,83 € 867 295,44 € 1 079 397,81 € 5 014 569,41 € 4 740 063,98 € 7 641 613,96 € 8 000 385,00 € 11 582 843,93 €	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 € 3 068 646,16 € -254 349,56 € 602 628,28 € 709 317,79 € -3 139 492,65 € -2 632 216,31 € 1 367 398,69 € -3 999 615,00 €	6=1+2+3-4-5 7 8
Autres charges de gestion courante dont : service incendie Charges à caractère général Charges financières Charges exceptionnelles et provisions Dépenses d'ordre de fonctionnement Solde d'exécution de fonctionnement Recettes réelles d'investissement Recettes propres d'investissement Emprunts réalisés (hors refinancements) Recettes d'ordre d'investissement Reprise du résultat d'investissement N-1 Dépenses réelles d'investissement	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 € 12 455 633,67 € 1 121 645,00 € 476 769,53 € 4 305 251,62 € 7 879 556,63 € 18 274 215,27 € 6 274 215,27 € 12 000 000,00 € 5 062 310,59 € 0,00 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 € 5 748 776,00 € 15 524 279,83 € 867 295,44 € 1 079 397,81 € 5 014 569,41 € 4 740 063,98 € 7 641 613,96 € 8 000 385,00 € 11 582 843,93 € 2 820 533,26 €	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 € 3 068 646,16 € -254 349,56 € 602 628,28 € 709 317,79 € -3 139 492,65 € -2 632 216,31 € 1 367 398,69 € -3 999 615,00 € 6 520 533,34 € 2 820 533,26 €	6=1+2+3-4-5 7 8 9
Autres charges de gestion courante dont : service incendie Charges à caractère général Charges financières Charges exceptionnelles et provisions Dépenses d'ordre de fonctionnement Solde d'exécution de fonctionnement Recettes réelles d'investissement Recettes propres d'investissement Emprunts réalisés (hors refinancements) Recettes d'ordre d'investissement Reprise du résultat d'investissement Dépenses réelles d'investissement Dépenses réelles d'investissement	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 € 12 455 633,67 € 1 121 645,00 € 476 769,53 € 4 305 251,62 € 7 879 556,63 € 18 274 215,27 € 6 274 215,27 € 12 000 000,00 € 5 062 310,59 € 0,00 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 € 5 748 776,00 € 15 524 279,83 € 867 295,44 € 1 079 397,81 € 5 014 569,41 € 4 740 063,98 € 7 641 613,96 € 8 000 385,00 € 11 582 843,93 € 2 820 533,26 € 22 884 917,17 €	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 € 3 068 646,16 € -254 349,56 € 602 628,28 € 709 317,79 € -3 139 492,65 € -2 632 216,31 € 1 367 398,69 € -3 999 615,00 € 6 520 533,34 € 2 820 533,26 € 6 001 554,67 €	6=1+2+3-4-5 7 8 9
Autres charges de gestion courante dont : service incendie Charges à caractère général Charges financières Charges exceptionnelles et provisions Dépenses d'ordre de fonctionnement Solde d'exécution de fonctionnement Recettes réelles d'investissement Emprunts réalisés (hors refinancements) Recettes d'ordre d'investissement Reprise du résultat d'investissement Dépenses réelles d'investissement Dépenses réelles d'investissement Autres dépenses financières	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 € 12 455 633,67 € 1 121 645,00 € 476 769,53 € 4 305 251,62 € 7 879 556,63 € 18 274 215,27 € 6 274 215,27 € 12 000 000,00 € 5 062 310,59 € 0,00 € 16 883 362,50 € 10 949 599,03 € 95 252,50 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 € 5 748 776,00 € 15 524 279,83 € 867 295,44 € 1 079 397,81 € 5 014 569,41 € 4 740 063,98 € 7 641 613,96 € 8 000 385,00 € 11 582 843,93 € 2 820 533,26 € 22 884 917,17 € 17 542 751,82 € 508 000,00 €	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 € 3 068 646,16 € -254 349,56 € 602 628,28 € 709 317,79 € -3 139 492,65 € -2 632 216,31 € 1 367 398,69 € -3 999 615,00 € 6 520 533,34 € 2 820 533,26 € 6 001 554,67 € 6 593 152,79 € 412 747,50 €	6=1+2+3-4-5 7 8 9
Autres charges de gestion courante dont : service incendie Charges à caractère général Charges financières Charges exceptionnelles et provisions Dépenses d'ordre de fonctionnement Solde d'exécution de fonctionnement Recettes réelles d'investissement Recettes propres d'investissement Emprunts réalisés (hors refinancements) Recettes d'ordre d'investissement Reprise du résultat d'investissement Dépenses réelles d'investissement Dépenses réelles d'investissement Autres dépenses financières Rembt du capital hors refinancements	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 € 12 455 633,67 € 1 121 645,00 € 476 769,53 € 4 305 251,62 € 7 879 556,63 € 18 274 215,27 € 6 274 215,27 € 12 000 000,00 € 5 062 310,59 € 16 883 362,50 € 10 949 599,03 € 95 252,50 € 5 838 510,97 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 € 5 748 776,00 € 15 524 279,83 € 867 295,44 € 1 079 397,81 € 5 014 569,41 € 4 740 063,98 € 7 641 613,96 € 8 000 385,00 € 11 582 843,93 € 2 820 533,26 € 22 884 917,17 € 17 542 751,82 € 508 000,00 € 4 834 165,35 €	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 € 3 068 646,16 € -254 349,56 € 602 628,28 € 709 317,79 € -3 139 492,65 € -2 632 216,31 € 1 367 398,69 € -3 999 615,00 € 6 520 533,34 € 2 820 533,26 € 6 001 554,67 € 6 593 152,79 € 412 747,50 € -1 004 345,62 €	6=1+2+3-4-5 7 8 9
Autres charges de gestion courante dont: service incendie Charges à caractère général Charges financières Charges exceptionnelles et provisions Dépenses d'ordre de fonctionnement Solde d'exécution de fonctionnement Recettes réelles d'investissement Recettes propres d'investissement Emprunts réalisés (hors refinancements) Recettes d'ordre d'investissement Reprise du résultat d'investissement Dépenses réelles d'investissement Autres dépenses financières Rembt du capital hors refinancements Dépenses d'ordre d'investissement	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 € 12 455 633,67 € 1 121 645,00 € 476 769,53 € 4 305 251,62 € 7 879 556,63 € 18 274 215,27 € 6 274 215,27 € 12 000 000,00 € 5 062 310,59 € 16 883 362,50 € 10 949 599,03 € 95 252,50 € 5 838 510,97 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 € 5 748 776,00 € 15 524 279,83 € 867 295,44 € 1 079 397,81 € 5 014 569,41 € 4 740 063,98 € 15 641 998,96 € 7 641 613,96 € 8 000 385,00 € 11 582 843,93 € 2 820 533,26 € 22 884 917,17 € 17 542 751,82 € 508 000,00 € 4 834 165,35 € 6 586 382,92 €	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 € 3 068 646,16 € -254 349,56 € 602 628,28 € 709 317,79 € -3 139 492,65 € -2 632 216,31 € 1 367 398,69 € -3 999 615,00 € 6 520 533,34 € 2 820 533,26 € 6 001 554,67 € 6 593 152,79 € 412 747,50 € -1 004 345,62 €	6=1+2+3-4-5 7 8 9 10
Autres charges de gestion courante dont : service incendie Charges à caractère général Charges financières Charges exceptionnelles et provisions Dépenses d'ordre de fonctionnement Solde d'exécution de fonctionnement Recettes réelles d'investissement Recettes propres d'investissement Emprunts réalisés (hors refinancements) Recettes d'ordre d'investissement	17 729 351,95 € 9 727 233,61 € 5 758 310,00 € 12 455 633,67 € 1 121 645,00 € 476 769,53 € 4 305 251,62 € 7 879 556,63 € 18 274 215,27 € 6 274 215,27 € 12 000 000,00 € 5 062 310,59 € 16 883 362,50 € 10 949 599,03 € 95 252,50 € 5 838 510,97 €	18 031 760,27 € 9 072 174,27 € 5 748 776,00 € 15 524 279,83 € 867 295,44 € 1 079 397,81 € 5 014 569,41 € 4 740 063,98 € 7 641 613,96 € 8 000 385,00 € 11 582 843,93 € 2 820 533,26 € 22 884 917,17 € 17 542 751,82 € 508 000,00 € 4 834 165,35 € 6 586 382,92 € 0,00 €	302 408,32 € -655 059,34 € -9 534,00 € 3 068 646,16 € -254 349,56 € 602 628,28 € 709 317,79 € -3 139 492,65 € -2 632 216,31 € 1 367 398,69 € -3 999 615,00 € 6 520 533,34 € 2 820 533,26 € 6 001 554,67 € 6 593 152,79 € 412 747,50 € -1 004 345,62 € 5 732 774,95 € -2 874 688,34 €	6=1+2+3-4-5 7 8 9

1.2 Le résultat de l'exercice 2019



L'affectation du résultat 2019 fait l'objet d'une délibération spécifique.

Le montant élevé du résultat 2019 est la conséquence de la reprise anticipée des résultats 2018 intégrés au budget primitif 2019. Elle permet sur un exercice budgétaire de compenser des pertes ponctuelles mais elle ne peut constituer une solution structurelle aux baisses de recettes de fonctionnement.

Pour mémoire, la construction du budget primitif 2019 affichait un déséquilibre prévisionnel conséquent en raison des pertes cumulées de CVAE qui sont venues s'additionner à la tension budgétaire liée aux baisses de dotations de l'Etat.

D'autre part, en raison d'un programme d'investissement soutenu l'encours de la dette a progressé de + 4,6 M€ et l'emprunt reporté en 2020 s'établit à 3,8 M€. L'endettement supplémentaire potentiel en 2019 serait de + 7,4 M€. Le résultat présenté à 6,27 M€ est à mettre en comparaison avec cet accroissement de la dette.

En conséquence, il sera donc proposé dans la délibération d'affecter ce résultat à la section d'investissement pour amortir le recours à l'emprunt.

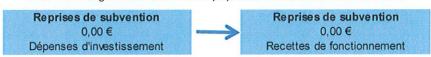
2. Détail sur les opérations d'ordre

Dépenses

Dotations aux amortissements 4 974 761,01 € Dépenses de fonctionnement Amortissements 4 974 761,01 € Recettes d'investissement

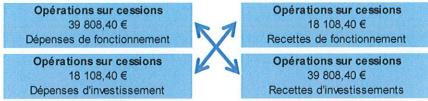
Recettes

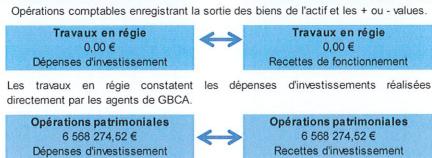
Les dotations aux amortissements constatent la dépréciation des biens mobiliers. C'est une charge de fonctionnement qui produit une recette d'investissement



Les reprise de subventions constatent l'étalement du financement d'un bien en fonction de la durée d'amortissement de ce dernier

C'est une charge d'investissement qui produit une recette en fonctionnement





Les opérations patrimoniales retracent les intégrations de frais d'études, En 2019, elles enregistrent les modifications d'imputation des concessions SODEB.

Total fonctionnement	5 014 569,41 €	18 108,40 €
Total investissement	6 586 382,92 €	11 582 843,93 €
Total Opérations d'ordre	11 600 952,33 €	11 600 952,33 €

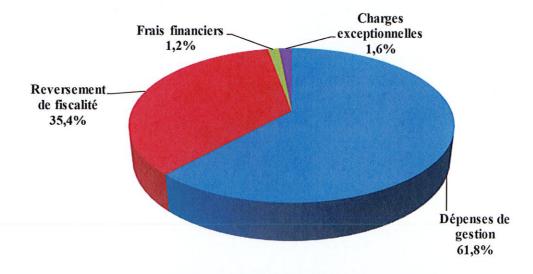
3. La section de fonctionnement

3.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2019, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 68 964 379,59 €. Elles augmentent de 3,63 M€, principalement en raison :

- De l'impact technique de l'intégration de la compétence Déchets Ménagers : le rattachement des dépenses de l'exercice 2018 sur l'exercice 2019 n'a pu être effectué. Leur montant est estimé à 2,1 M€.
- De la constatation de la participation de Grand Belfort dans les opérations de liquidation du SMAGA (897 K€).

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



Dépenses réelles de fonctionnement	2018	2019	Evolution
Dépenses de gestion	39 912 219,23 €	42 628 214,37 €	2 715 995,14 €
Reversement de fiscalité	23 822 889,25 €	24 389 471,97 €	566 582,72 €
Frais financiers	1 121 645,00 €	867 295,44 €	-254 349,56 €
Charges exceptionnelles	476 769,53 €	1 079 397,81 €	602 628,28 €
TOTAL	65 333 523,01 €	68 964 379,59 €	3 630 856,58 €

Les reversements de fiscalité représentent 35% des dépenses de fonctionnement : ils correspondent au versement des attributions de compensation (voir explication infra).

Les dépenses de gestion sont réparties de la manière suivante :

Structu	re des dépenses de gestion	2018	2019	Evolution
Dépenses de personnel		17 729 351,95 €	18 031 760,27 €	302 408,32 €
dont	Déchets Ménagers	3 687 903,69 €	3 763 678,10 €	75 774,41 €
Autres charge	es de gestion courante	9 727 233,61 €	9 072 174,27 €	-655 059,34 €
dont	Déchets Ménagers	39 800,00 €	85 571,85 €	45 771,85 €
	participation au SDIS	5 758 310,00 €	5 748 776,00 €	-9 534,00 €
	subvention aux RPI (ex-CCTB)	163 479,00 €	163 479,00 €	0,00 €
	subventions et participations	3 254 307,53 €	2 430 429,27 €	-823 878,26 €
Charges à car	ractère général	12 455 633,67 €	15 524 279,83 €	3 068 646,16 €
dont	Déchets Ménagers	8 489 485,11 €	10 815 058,01 €	2 325 572,90 €
	fluides	845 974,61 €	1 028 368,90 €	182 394,29 €
	frais d'entretien	1 876 307,64 €	2 036 656,99 €	160 349,35 €
	frais de maintenance	452 406,10 €	743 176,03 €	290 769,93 €
	primes d'assurance	251 279,14 €	248 216,76 €	-3 062,38 €
	TOTAL	39 912 219,23 €	42 628 214,37 €	2 715 995,14 €

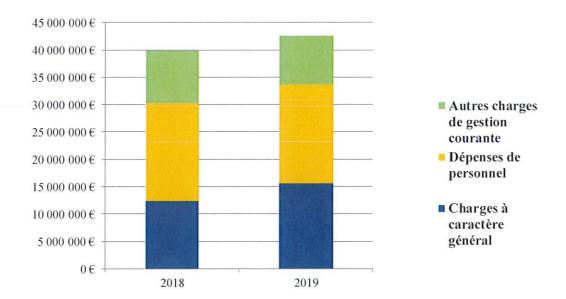
Les charges à caractère général sont en augmentation de 3 M€ du fait de l'absence de rattachement (effet de l'intégration (Cf supra)). La stabilité de cette catégorie de dépenses, hors opérations techniques précitées, montre l'effort entrepris par Grand Belfort pour maîtriser ses charges dans un contexte financier tendu.

Les dépenses de personnel sont en légère augmentation, mais les effectifs demeurent stables. Une subvention d'équilibre d'un montant de 135 K€ a été versée au budget annexe de la zone d'activité des Errues.

Les subventions versées aux RPI correspondent aux charges liées à la compétence périscolaire exercée par des syndicats sur le territoire de l'ex-CCTB (163 K€).

Les subventions et les participations sont en forte baisse de 823 K€ correspondant principalement :

- Aux efforts effectués pour permettre l'équilibre du budget primitif 2019 (AUTB 200 K€, Territoire de Musique 80 K€, Agence de Développement Economique NFC 75 K€ et OTBTB 50 K€).
- Aux subventions prévues dans le cadre de la coopération internationale qui n'ont pas été versées au cours de l'exercice 2019. Mais, en contrepartie, les recettes liées à ces versements n'ont pas été perçues. (- 197K€)



- > <u>Les charges exceptionnelles</u> s'élèvent à 1 079 397,81 € pour l'exercice 2019 et comprennent principalement la constatation de la part de Grand Belfort dans les opérations de liquidation du SMAGA.
- Le reversement de fiscalité : 24 389 471,97 €

Articles	2017	2018	2019	Évolution en €	Évolution en %
REVERSEMENTS DE FISCALITE	1 087 568,10 €	0,00€	0,00€	0,00€	NC
ATTRIBUTION DE COMPENSATION	22 568 495,83 €	22 936 674,83 €	23 639 044,83 €	702 370,00 €	3,06%
FPIC	904 297,00 €	880 989,00€	742 435,00 €	-138 554,00 €	-15,73%
AUTRES RESTITUTIONS DE DEGREVEMENT	21 149,38 €	5 225,42 €	7 992,14 €	2 766,72 €	52,95%
REVERSEMENT FNGIR	645,00€	0,00€	0,00€	0,00€	NC
Total Atténuation de produits	24 582 155,31 €	23 822 889,25 €	24 389 471,97 €	566 582,72 €	2,38%

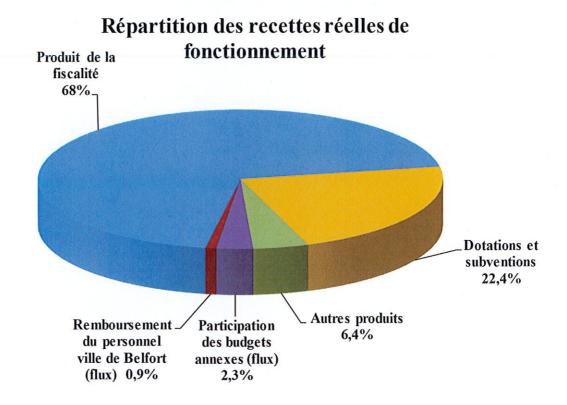
- Le montant de la contribution de Grand Belfort au titre du FPIC 2019 s'élève à 742 435 €. Par délibération, le 20 juin 2019, Grand Belfort a pris à sa charge l'intégralité de la contribution.
- Le montant reversé aux communes au titre de l'Attribution de Compensation (23 639 044,83 €) représente 34% des dépenses réelles de fonctionnement.

Pour l'exercice 2019, le montant des Attributions de Compensation a été modifié par délibération en date du 21 novembre 2019 pour compenser la perte de recettes des communes anciennement membres du SMAGA, qui bénéficiaient jusque-là d'un reversement conventionnel d'une partie de la fiscalité économique générée par le territoire de la zone d'activité. La compensation versée correspond au montant moyen perçu par les communs membres entre 2015 et 2017, net des charges de fonctionnement du Syndicat.

COMMUNES	Montant 2019 (prévu initialement)	Modifications liées à l'Aéroparc	Montant 2019
ANDELNANS	287 722 €	2 303 €	290 025 €
ANGEOT	62 003 €	3 684 €	65 687 €
ARGIESANS	141 091 €	0 €	141 091 €
AUTRECHENE	35 605 €	0 €	35 605 €
BANVILLARS	26 765 €	2 763 €	29 528 €
BAVILLIERS	336 142 €	28 090 €	364 232 €
BELFORT	16 200 283 €	365 624 €	16 565 907 €
BERMONT	34 330 €	2 763 €	37 093 €
BESSONCOURT	505 816 €	2 303 €	508 119 €
BETHONVILLIERS	95 460 €	2 303 €	97 763 €
BOTANS	74 614 €	0 €	74 614 €
BOUROGNE	827 936 €	15 656 €	843 592 €
BUC	24 633 €	0 €	24 633 €
CHARMOIS	0€	1 040 €	1 040 €
CHATENOIS LES FORGES	266 199 €	0 €	266 199 €
CHEVREMONT	46 283 €	7 829 €	54 112 €
CRAVANCHE	448 563 €	9 210 €	457 773 €
CUNELIERES	43 727 €	0 €	43 727 €
DANJOUTIN	607 922 €	17 038 €	624 960 €
DENNEY	61 806 €	5 526 €	67 332 €
DORANS	39 658 €	5 526 €	45 184 €
EGUENIGUE	65 019 €	1 382 €	66 401 €
ELOIE	43 942 €	0 €	43 942 €
ESSERT	74 888 €	4 605 €	79 493 €
EVETTE-SALBERT	10 639 €	16 117 €	26 756 €
FONTAINE	71 011 €	9 671 €	80 682 €
FONTENELLE	9 568 € 144 408 €	1 382 €	10 950 €
FOUSSEMAGNE FRAIS	33 791 €	14 275 €	158 683 € 43 001 €
	33 817 €	9 210 € 2 763 €	36 580 €
LACOLLONGE LAGRANGE	28 970 €	921 €	29 891 €
LAGRANGE	87 100 €	11 513 €	98 613 €
MENONCOURT	74 098 €	3 224 €	77 322 €
MEROUX-MOVAL	1 480 €	9 210 €	10 690 €
MEZIRE	37 522 €	11 973 €	49 495 €
MONTREUX-CHÂTEAU	158 444 €	5 066 €	163 510 €
MORVILLARS	358 484 €	13 814 €	372 298 €
NOVILLARD	42 398 €	2 303 €	44 701 €
OFFEMONT	278 374 €	32 695 €	311 069 €
PEROUSE	11 479 €	7 368 €	18 847 €
PETIT-CROIX	34 556 €	921 €	35 477 €
PHAFFANS	48 038 €	5 526 €	53 564 €
REPPE	28 927 €	8 289 €	37 216 €
ROPPE	58 068 €	0 €	58 068 €
SERMAMAGNY	88 838 €	3 224 €	92 062 €
SEVENANS	27 483 €	0 €	27 483 €
TREVENANS	123 376 €	6 908 €	130 284 €
URCEREY	17 651 €	3 224 €	20 875 €
VALDOIE	738 759 €	0 €	738 759 €
VAUTHIERMONT	21 715 €	14 275 €	35 990 €
VETRIGNE	6 533 €	5 066 €	11 599 €
VEZELOIS	10 741 €	0 €	10 741 €
TOTAL GENERAL	22 936 675 €	676 583 €	23 613 258 €
Compte Administratif 2019 de Grand Belfort :			

Pour l'exercice 2019, elles s'élèvent à 75 244 731,49 €.

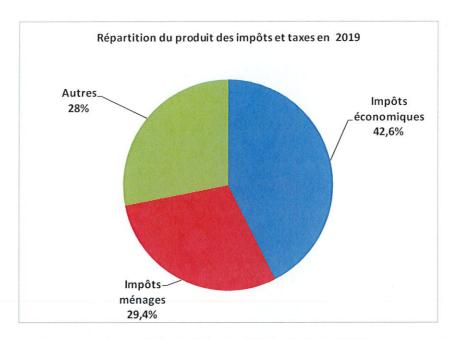
Recettes réelles de fonctionnement	2018	2019	Evolution
Produit de la fiscalité	51 684 565,00 €	51 185 839,38 €	-498 725,62 €
Dotations et subventions	16 619 906,58 €	16 858 174,71 €	238 268,13 €
Autres produits	3 296 234,03 €	4 820 742,66 €	1 524 508,63 €
Participation des budgets annexes (flux)	2 164 906,41 €	1 745 552,93 €	-419 353,48 €
Remboursement du personnel ville de Belfort (flux)	650 117,21 €	634 421,81 €	-15 695,40 €
Total	74 415 729,23 €	75 244 731,49 €	829 002,26 €



La fiscalité directe locale représente 68 % des ressources de fonctionnement de la collectivité.

> Les recettes d'origine fiscale : 51 185 839,38 €

		CA 2018	CA 2019	Evolution
	CFE	12 628 353 €	13 553 509 €	925 156 €
	CVAE	8 320 152 €	6 242 390 €	-2 077 762 €
Impôts économiques	TASCOM	1 465 822 €	1 553 328 €	87 506 €
	IFER	386 256 €	379 786 €	-6 470 €
	FNGIR	42 574 €	50 342 €	7 768 €
	TOTAL IMPOTS ECONOMIQUES	22 843 157 €	21 779 355 €	-1 063 802 €
	TAXE HABITATION	13 243 463 €	13 709 904 €	466 441 €
Impôts ménages	TAXE FONCIERE BATI	1 186 128 €	1 204 048 €	17 920 €
	TAXE FONCIERE NON BATI	104 264 €	109 005 €	4 741 €
	TOTAL IMPOTS MENAGES	14 533 855 €	15 022 957 €	489 102 €
	TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES	12 341 628 €	12 635 828 €	294 200 €
	FPIC	864 002 €	585 588 €	-278 414 €
Autres	ROLES SUPPLEMENTAIRES ET COMPLEMENTAIRES	598 401 €	660 883 €	62 482 €
	GEMAPI Taxe sur les milieux aquatiques	501 799 €	501 228 €	-571 €
	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	1 723 €	0 €	-1 723 €
	TOTAL AUTRES	14 307 553 €	14 383 527 €	75 974 €
	TOTAL GENERAL	51 684 565 €	51 185 839 €	-498 726 €



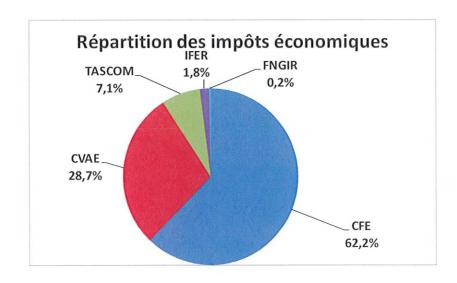
Les impôts liés à l'activité économique (CFE, CVAE, TASCOM, IFER, FNGIR) représentent 42,6% du produit fiscal contre 29,4% pour les impôts des ménages (Taxe d'Habitation, Taxe sur le Foncier Bâti, Taxe sur le Foncier Non Bâti). Les autres ressources fiscales comprennent les recettes fiscales affectées (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères et la Taxe sur la GEMAPI), l'attribution du FPIC, et le produit des rôles supplémentaires.

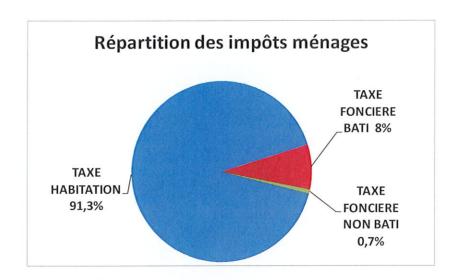
Les recettes générées par les impôts économiques diminuent de 1 M€. Cette situation s'explique par l'évolution très défavorable des recettes de CVAE qui poursuivent leur baisse (- 2 M€ par rapport à 2018). Son montant est lié à la baisse de l'activité et à l'optimisation fiscale des entreprises dominantes. La progression du produit de la CFE de 925 K€ par l'ajustement du montant des bases minimums, voté lors du Conseil communautaire du 9 janvier 2019, compense pour moitié la baisse de la CVAE.

Les recettes fiscales provenant des ménages progressent de 489 K€ principalement par la revalorisation des bases nominales de 2,2% décidée par l'Etat dans la Loi de Finance 2019. A cela s'ajoute la progression des bases physiques (constructions nouvelles par exemple). Les taux d'imposition pour les ménages sont restés identigues depuis la création de Grand Belfort.

Les montants attribués au titre du FPIC diminuent. Grand Belfort ne bénéficie d'une recette que dans le cadre d'une garantie. Elle partage les sommes avec ses communes membres (délibération du 20 juin 2019).

Au final, les recettes fiscales de Grand Belfort ont diminué de 498 K€ entre 2018 et 2019. Le dynamisme des bases a été insuffisant pour compenser la baisse conjuguée de la CVAE et les modalités actuelles d'l'attribution du FPIC, rendant d'autant plus nécessaire l'effort de maîtrise des charges.





Les dotations et les participations : 16 858 174,71 €

Dotation Globale de Fonctionnement	2018	2019	Evolution
Dotation de compensation part salaires	10 376 926,00 €	10 139 598,00 €	-237 328,00 €
Dotation d'intercommunalité	3 037 501,00 €	3 025 825,00 €	-11 676,00 €
TOTAL DGF	13 414 427,00 €	13 165 423,00 €	-249 004,00 €
Autres dotations et participations	2018	2019	Evolution
Aides CITEO	1 158 643,58 €	1 779 061,26 €	620 417,68 €
Etat compensation TP. CFE. TH. TF	1 002 171,00 €	1 190 211,00 €	188 040,00 €
FDTP	315 784,47 €	295 001,97 €	-20 782,50 €
Subventions Etat, CAF, ANRU	514 117,53 €	195 115,48 €	-319 002,05 €
Fonds d'amorçage réforme des rythmes scolaires	0,00 €	850,00 €	850,00 €
Subventions et participations du Département	214 763,00 €	232 512,00 €	17 749,00 €
Total autres dotations et participations	3 205 479,58 €	3 692 751,71 €	487 272,13 €

Jusqu'en 2019, Grand Belfort a bénéficié, pour le calcul de sa dotation d'intercommunalité, d'une méthode de calcul spécifique aux créations d'EPCI ex-nihilo. 2019 est donc le premier exercice où la dotation est calculée selon les critères de droit commun.

La dotation de compensation est considérée depuis plusieurs années comme une variable d'ajustement servant à financer la péréquation au sein du bloc communal. Son montant baisse de 2,28%, taux fixé par la Loi de Finance 2019.

Les autres dotations et participations sont en augmentation de 487 K€. Cette évolution est liée à l'augmentation des aides perçues de CITEO au titre de la compétence Déchets Ménagers. Toutefois, cette hausse est technique, car comme pour les dépenses de fonctionnement, les rattachements de recettes n'ont pu être effectués avant l'intégration du budget annexe dans le budget principal. Les subventions dans le cadre de la coopération décentralisée n'ont pas été perçues dans l'attente de mise en place de nouveaux programmes (voir supra). Les subventions versées par le Conseil départemental correspondent à sa participation au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement départemental (232 K€).

> Les autres recettes (chapitres 70, 75, 76, 77 et 013)

	2018	2019	Evolution
Participation des budgets annexes	2 164 906,41 €	1 745 552,93 €	-419 353,48 €
Vente du service Déchets Ménagers	1 310 237,56 €	612 041,33 €	-698 196,23 €
Produits d'exploitation	834 050,59 €	930 887,66 €	96 837,07 €
Conservatoire à Rayonnement Départemental	322 314,91 €	469 241,62 €	146 926,71 €
Patinoire	243 198,58 €	190 114,10 €	-53 084,48 €
Piscine du Parc	138 752,62 €	148 228,76 €	9 476,14 €
Piscine Pannoux	129 784,48 €	123 303,18 €	-6 481,30 €
Remboursement ville de Belfort	706 004,13 €	692 605,88 €	-13 398,25 €
Produits financiers	306 455,00 €	771 502,89 €	465 047,89 €
Produits exceptionnels	220 170,71 €	1 931 489,72 €	1 711 319,01 €
liées à la liquidation du SMAGA	0,00 €	1 833 163,97 €	1 833 163,97 €
Autres produits	569 433,25 €	516 636,99 €	-52 796,26 €
TOTAL	6 111 257,65 €	7 200 717,40 €	1 089 459,75 €

La participation des budgets annexes aux charges générales (flux inter-budget) est en diminution de 419 K€.

Les recettes liées à la compétence Déchets Ménagers accusent une baisse importante de 698 K€. Celle-ci est principalement liées à l'abandon de la redevance spéciale fin 2018.

L'augmentation des produits financiers est liée aux dividendes perçus au titre de la participation dans le capital de la SEM TANDEM. En 2019, Grand Belfort a perçu des dividendes exceptionnels et également générés par son augmentation dans le capital de la SEM suite au rachat des parts du Conseil Départemental.

La plus importante évolution est celle des produits exceptionnels. Dans le cadre de la liquidation du SMAGA, les communes ont acceptées de reverser à Grand Belfort les sommes attribuées par calcul du liquidateur amiable, soit 1,8 M€. Cette somme a été constatée sous forme d'écriture de rattachement suite à la suspension de la procédure en raison d'un recours contentieux émis à l'encontre du Préfet.

Bilan de la section de fonctionnement

<u>Le solde de gestion courante</u> correspond à la différence entre les recettes et les dépenses courantes de fonctionnement. Il mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante de la collectivité hors frais financiers et exceptionnels.

<u>L'épargne brute</u> correspond à la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Ce ratio, qui intègre les opérations à caractère exceptionnel, peut varier de façon significative d'une année sur l'autre. L'épargne brute est prioritairement affecté au remboursement du capital de la dette.

<u>L'épargne nette</u> correspond à l'épargne brute diminuée du remboursement en capital de la dette. L'épargne nette mesure la capacité de la collectivité à financer ses investissements par des ressources propres.

		CA 2018	CA 2019
	recettes de gestion courantes	73 889 103,52	72 501 431,44
-	dépenses de gestion courantes	63 735 108,48	67 017 686,34
=	solde de gestion courante	10 153 995,04	5 483 745,10
	recettes réelles de fonctionnement	74 415 729,23	75 244 731,49
-	dépenses réelles de fonctionnement	65 333 523,01	68 964 379,59
=	Epargne brute	9 082 206,22	6 280 351,90
-	Remboursement du capital de la dette	5 838 510,97	4 834 165,35
=	Epargne nette	3 243 695,25	1 446 186,55

Conséquence des baisses de fiscalité notamment, l'épargne brute et l'épargne nette sont en baisse par rapport à 2018 : Grand Belfort dégage de moins en moins de marges en section de fonctionnement pour assurer le remboursement du capital de sa dette et financer ses investissements (cela renvoie à l'analyse produite au paragraphe 1.2 <u>Le résultat de l'exercice 2019)</u>

4. La section d'investissement

4.1 Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement de l'exercice 2019 s'établissent à 22,8 M€ dont 19,5 M€ de dépenses d'investissement hors remboursement de la dette bancaire.

	2018	2019	Evolution
Dépenses d'équipement	10 949 599,03 €	17 542 751,82 €	6 593 152,79 €
dont opération d'équipement PLH	505 943,04 €	367 965,93 €	-137 977,11 €
dont Service Déchets Ménagers	736 784,36 €	1 264 808,82 €	528 024,46 €
Échéance parts TANDEM	1 450 000,00 €	1 450 000,00 €	0,00 €
Subventions d'investissement	5 252,50 €	0,00 €	-5 252,50 €
Emprunt	4 388 510,97 €	3 384 165,35 €	-1 004 345,62 €
Autres dépenses	90 000,00 €	508 000,00 €	418 000,00 €
TOTAL	16 883 362,50 €	22 884 917,17 €	6 001 554,67 €

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2019 se répartissent ainsi :

	CA 2019
PROJET INDIVIDUALISE	12 460 147,61 €
AP-CP	1 864 061,34 €
DECHETS MENAGERS	1 264 808,82 €
MOYEN DES SERVICES	1 004 600,47 €
MAINTENANCE	639 053,55 €
EAUX PLUVIALES	478 326,60 €
GRANDS EQUIPEMENTS	432 089,81 €
ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	324 604,53 €
ENTRETIEN DES ZAIC	278 381,45 €
MATERIEL	209 952,00 €
DIVERS	184 505,53 €
CULTURE	168 917,90 €
DEFENSE INCENDIE	166 302,21 €
SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	25 000,00 €
TOTAL	19 500 751,82 €

Les principales opérations réalisées sur 2019 sont les suivantes :

	PROJET INDIVIDUALISE	12 460 147,61 €
dont	TRAVAUX NOUVELLE PISCINE	6 823 556,78 €
	ECHEANCE PARTS TANDEM	1 450 000,00 €
	ACQUISITION TERRAINS CLINIQUE	936 000,00 €
	GFU HAUT DEBIT	738 840,39 €
	AEROPARC	734 891,86 €
	ZAC PLUTONS - PARTICIPATION DEFICIT	600 000,00 €
	ZAC TECHN'HOM I - PART AMENAGEUR SODEB	410 000,00 €
	GEMAPI (dont seuil Valdoie)	326 344,47 €
	FINANCEMENT LIGNE BELFORT DELLE	108 876,03 €
	SUBVENTION TRAVAUX CONVOIS EXCEPTIONNELS	99 121,36 €
	AIDE A L'IMMOBILIER ENTREPRISE	98 000,00 €
	TIGA	57 580,00 €
	AP-CP	1 864 061,34 €
dont	FONDS D'AIDES AUX COMMUNES	1 246 743,79 €
	POLITIQUE DE LA VILLE (dont AP-CP PLH)	369 965,93 €
	E-ECOLES	247 351,62 €

	SERVICE DECHETS MENAGERS	1 264 808,82 €
dont	VEHICULES	965 719,10 €
	BACS ROULANTS ET COMPOSTEURS	87 296,40 €
	CONTENEURS ENTERRES ET CONTENEURS POINTS APPORT VOLONTAIRE	82 275,84 €
	TRAVAUX DECHETTERIES	63 299,39 €
	MATERIEL	27 453,17 €
	GARAGES RUE DES CARRIERES ET AMENAGEMENTS DE BUREAUX	20 604,92 €
	MODULES LOGICIEL GESBAC	15 720,00 €
	ETUDE DECHETTERIE FIXE EST	1 440,00 €
	AMENGT AIRES RETOURNEMENT COMMUNES	1 000,00 €

	MOYEN DES SERVICES	1 004 600,47
dont	INFORMATIQUE ACQUISITION RENOUVELLEMENT LOGICIELS ET MATERIELS	472 247,69
	GRANDS EQUIPEMENTS MATERIEL DIVERS	117 674,70
	SECURISATION RESEAU	117 319,38
	PENICHE GROS TRAVAUX	113 647,60
	ACHAT DE VEHICULES	94 367,65
	MOBILIER MATERIELS DIVERS	89 343,45
	MAINTENANCE	639 053,55 €
dont	AMENAGEMENT ET ENTRETIEN DE BATIMENTS	240 854,94 €
	MAINTENANCE VOIRIES, AIRES ACCUEIL, OUVRAGES ART ET ESPACES VERTS	166 863,17 €
	ADAP PROGRAMMATION 2019	93 262,90 €
	MAINTENANCE RESEAUX HAUT-DEBIT	84 304,63 €
	CONTROLES ET MAINTENANCE REGLEMENTAIRES	21 939,26 €
	TRAVAUX ECONOMIE ENERGIE	14 477,78 €
	EAUX PLUVIALES	478 326,60 €
dont	TRAVAUX RESEAUX EAUX PLUVIALES	271 875,44 €
	EAUX PLUVIALES TRAVAUX DANS LES COMMUNES MO	168 168,32 €
	FRAIS D'ETUDES	38 282,84 €
	GRANDS EQUIPEMENTS INVESTISSEMENT COURANT	432 089,81 €
dont	PISCINES	177 100,96 €
	SUBV EQUIP ECOLE DE MUSIQUE CHEVREMONT	147 189,49 €
	STADE SERZIAN	52 542,30 €
	PATINOIRE	49 825,69 €
	STADE NAUTIQUE	5 431,37 €
	ENTRETIEN DES ZAIC	278 381,45 €
	MATERIEL	209 952,00 €
	DIVERS	184 505,53 €
dont	FRAIS D'ETUDE - GEMAPI	45 072,50 €
	HALTE FLUVIALE ET CAMPING CAR MONTREUX	38 266,22 €
	AIDE A LA PIERRE ETAT 2011/2016	26 269,00 €
	AGENCEMENT ET AMENAGEMENT DE TERRAINS	25 782,50 €
	AIDES AUX COMMUNES POUR TRAVAUX VOIRIES	17 968,32
	FRAIS D'ETUDES	13 975,00 €
	SUBVENTIONS EQUIPEMENTS VERSEES	7 750,82 €
	PROTECTION DES CAPTAGES	6 144,00 €
	CULTURE	168 917,90 €
dont	SUB EQUIPEMENT TERRITOIRE DE MUSIQUES	60 000,00 €
	VALORISATION PATRIMOINE MÉMOIRE	49 031,90 €
	SUBVENTION EQUIPEMENT THEATRE GRANIT	30 000,00 €
	ETUDE CEINTURE FORTIFIEE	29 886,00 €
	DEFENSE INCENDIE	166 302,21 €
	SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEE	25 000,00

En 2019, la politique d'investissement de Grand Belfort a consisté à renforcer les structures et l'attractivité de son territoire :

- En créant une structure sportive d'intérêt communautaire : nouveau centre aquatique (6,8 M€).
- En favorisant l'activité économique : développement des zones d'activité (1,1 M€), achat des terrains au SMAGA (734 K€), achat d'un terrain pour l'implantation d'une clinique à la Jonxion (936K€).
- En soutenant l'investissement des communes de Grand Belfort : 1,24 M€.
- En développant des services : GFU (738 K€) et E-Ecole (247 K€).
- En soutenant le renouvellement urbain dans le cadre de la politique de la Ville (396 K€)

4.2 Les autorisations de programme et crédits de paiement

Programme : E-école

AP	Montant AP	exercice ant.	2019	2020
Voté antérieur	2 536 166,00 €	2 018 570,96 €	367 595,04 €	150 000,00 €
	247 351,62 €			
	nor	consommé 2019	120 243,42 €	

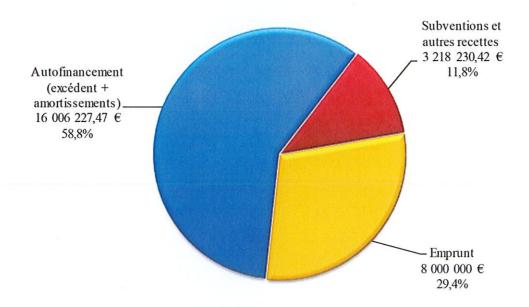
Programme: FONDS D'AIDE AUX COMMUNES

AP	Montant AP	exercice ant.	2019	2020
Voté antérieur	5 906 066,00 €	2 208 273,60 €	1 428 190,21 €	2 269 602,19 €
		Réalisé 2019	1 246 743,79 €	
	non	consommé 2019	181 446,42 €	

Programme: PLH 2016 - 2021

АР	Montant AP	réalisé antérieur	CP 2019	Réalisé 2019	Non consommé 2019	CP 2020	CP 2021
3.2 Accompagner le développement de programmes de logts	600 000,00 €	55 800,00 €	70 000,00 €	49 000,00 €	21 000,00 €	49 000,00 €	425 200,00 €
3.3 Renouvellement urbain (démolition)	500 000,00 €	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	0,00€	500 000,00 €
3.4 Poursuivre le renouvellement urbain des autres quartiers politique de la ville	300 000,00 €	0,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	0,00€	240 000,00 €	0,00€
4.1 Dispositif copropriétés fragiles	180 000,00 €	29 257,55 €	54 000,00 €	25 464,93 €	28 535,07 €	80 000,00 €	16 742,45 €
4.3 Réhabilitation parc privé	649 220,00 €	50 232,00 €	101 000,00 €	54 787,00 €	46 213,00 €	150 000,00 €	347 988,00 €
4.4 Lutte contre la vacance	150 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00€	0,00€	0,00 €	150 000,00 €
4.5 Dispositif de requalification et d'adaptation du parc ancien Belfort Nord	640 000,00 €	1 000,00 €	180 000,00 €	14 714,00 €	165 286,00 €	434 000,00 €	25 000,00 €
4.6 Favoriser l'accession à la propriété	280 000,00 €	0,00€	24 000,00 €	12 000,00 €	12 000,00 €	0,00 €	256 000,00 €
4.7 Rééqulibrer la production de logement social	282 000,00 €	35 700,00 €	63 100,00 €	56 800,00 €	6 300,00 €	95 000,00 €	88 200,00 €
4.9 Favoriser la réhabilitation énergétique du parc social	375 280,00 €	229 000,00 €	37 800,00 €	25 200,00 €	12 600,00 €	53 200,00 €	55 280,00 €
4.12 Adapter les logement publics au maintien à domicile	720 000,00 €	284 076,78 €	140 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €	210 000,00 €	85 923,22 €
	4 676 500,00 €	685 066,33 €	729 900,00 €	367 965,93 €	361 934,07 €	1 311 200,00 €	1 950 333,67 €

Financement des investissements 2019



Afin d'assurer le niveau des investissements, et compte tenu des recettes en baisse (cf supra), le recours à l'emprunt s'est avéré nécessaire à hauteur de 8 000 000 €.

Pour financer ses investissements Grand Belfort a bénéficié de 1,19 M€ de subventions :

- Région (piscine) : 341 K€

- FEDER (GFU) : 280 K€

- Etat (aides à la pierre) : 271 K€

Agence du Sport (Stade Serzian) : 194 K€

- DSIL: 59 K€

5 La dette

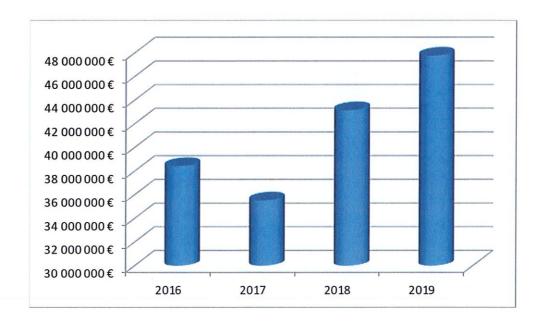
5.1 L'encours de la dette :

L'encours de la dette au 31 décembre 2016 correspond au cumul du capital des emprunts contractés par la CAB et la CCTB.

	2016	2017	2018	2019
Evolution de l'encours de la dette au 31 décembre	38 427 062 €	35 524 328 €	43 135 818 €	47 752 691 €

Grand Belfort recours à l'emprunt depuis 2017 pour financer sa politique d'investissement.

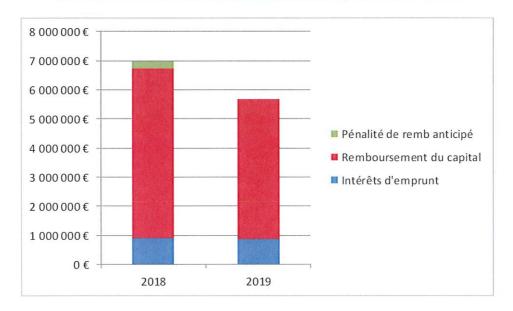
La capacité de désendettement est de 7 ans au 31 décembre 2019.



La baisse de l'encours constaté en 2017 s'explique pour partie par la vente d'un terrain à la SODEB dans le cadre de l'opération PLUTONS, acquisition pour laquelle la SEM a réalisé un emprunt.

5.2 La charge de la dette :

	2018	2019
Intérêts d'emprunt	916 568 €	867 295 €
Pénalité de remb anticipé	205 077 €	0 €
Remboursement du capital	5 838 511 €	4 834 165 €
Charge de la dette	6 960 156 €	5 701 460 €



En 2018, la charge de la dette est impactée par le remboursement anticipé de l'emprunt du budget annexe des Déchets Ménagers (1,7 M€ de remboursement de capital et 205 K€ de pénalité). Corrigé de cette variation exceptionnelle en 2018, la charge de la dette s'est au final accrue de 700 K€ en un an, principalement en raison de l'augmentation du montant du capital à rembourser.

6 Détail sur la compétence Déchets Ménagers

BILAN SUR LA TEOM

Section de fonctionnement :

DEPENSES	RECETTES		
Prestation de collecte sélective	1 301 497,61 €	Produits des services	612 041,33 €
Prestation SERTRID (incinération des déchets)	6 294 864,82 €	TEOM	12 643 187,00€
Entretien des véhicules	929 185,01 €	Aides CITEO	1 779 061,26 €
Flux pour adm générale	758 970,50 €	ADEME TEOM incitative	20 916,00 €
Dépenses de personnel	3 673 678,10 €	Reprise de provisions	40 307,44 €
Autres charges	1 616 409,12 €	Autres produits	10 080,46 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	14 574 605,16 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	15 105 593,49 €

Section d'investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Véhicules	965 719,10 €	FCTVA	56 734,04 €
Bacs et composteurs	87 296,40 €		
Conteneurs	82 275,84 €		
Travaux décheteries	63 299,39 €		
Matériels divers	27 453,17 €		
Bâtiments	20 604,92 €		
Modules logiciel GESBAC	15 720,00 €		
Etude décheterie fixe Est	1 440,00 €		
Subv aires retournement communes	1 000,00 €		
TOTAL INVESTISSEMENT	1 264 808,82 €	TOTAL INVESTISSEMENT	56 734,04 €
TOTAL GENERAL	15 839 413,98 €	TOTAL GENERAL	15 162 327,53 €

La Taxe d'enlèvement des Ordures Ménagères est règlementairement affectée exclusivement au financement de la compétence Déchets Ménagers.

Exceptionnellement, à la lecture des comptes, les recettes réelles du service sont insuffisantes pour couvrir l'ensemble des dépenses liées à la compétence. Or il convient de nuancer ce résultat. En raison de l'intégration de la compétence Déchets Ménagers au budget principal au 1er janvier 2019, les rattachements des dépenses et des recettes 2018 n'ont pu être effectués sur l'exercice 2019. L'impact technique de cette intégration a été estimé à 2,1 M€. Cela explique la situation artificiellement déficitaire sur l'exercice 2019.

7 Détail sur la compétence GEMAPI

(Gestion des Eaux, des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations)

BILAN SUR LA GEMAPI

Section de fonctionnement :

DEPENSES		RECETTES	
Annonces et insertions enq. Publiques	Publiques 2 826,10 €		
Dépenses de personnel	41 970,60 €	Taxe sur les milieux aquatique	502 951,00 €
participation animation SAGE Allan	0,00€		
TOTAL FONCTIONNEMENT	44 796,70 €	TOTAL FONCTIONNEMENT	502 951,00 €

Section d'investissement :

DEPENSES 2019		RECETTES 201	9
Etude trame verte et bleue	16 272,50 €	AE tronçons prioritaire	24 278,00 €
Réfection seuil Valdoie	325 409,07 €		
Frais étude digue Etang des Forges	28 800,00 €		
MOE barrage Etang des Forges	935,40€		
TOTAL DEPENSES 2019	371 416,97 €	TOTAL RECETTES 2019	24 278,00 €
DEPENSES REPORTEES SUR	2020	RECETTES REPORTEES	SUR 2020
Réfection seuil Valdoie	450 082,80 €	Conventions AE	177 696,00 €
Etude barrage Arsot	28 320,00 €		
Frais étude digue Etang des Forges	14 400,00 €		
MOE barrage Etang des Forges	62 400,00 €		
TOTAL REPORTS SUR 2020	555 202,80 €	TOTAL REPORTS SUR 2020	177 696,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	926 619,77 €	TOTAL INVESTISSEMENT	201 974,00 €
Non consommés au titre d	u prélèvement de	la taxe GEMAPI 2018	265 951,96 €
TOTAL GENERAL	971 416,47 €	TOTAL GENERAL	970 876,96 €

La taxe sur les milieux aquatiques est règlementairement affectée exclusivement au financement de la compétence de tout ou partie de la compétence GEMAPI.

L'exercice de la compétence GEMAPI est récente pour Grand Belfort. Cela explique le décalage actuel entre les montants prélevés au titre de la taxe et les actions engagées en cours d'élaboration.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

En 2019, le budget annexe de l'eau n'a pas connu de modification de son périmètre d'intervention.

1. La détermination du résultat 2019

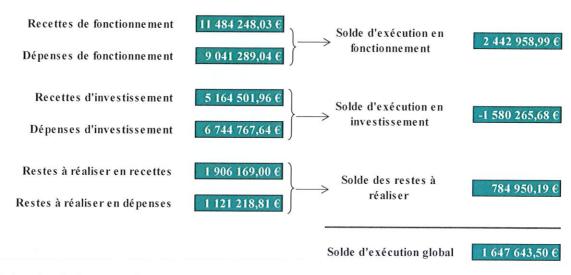
1.1 L'équilibre général

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX	
Montant en euros	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels 2019	7 523 640,16 €	10 631 404,11 €	5 188 223,05 €	3 586 267,43 €	12 711 863,21 €	14 217 671,54 €
reprise du résultat 2018	0,00 €	597 454,59 €	1 240 569,61 €	0,00 €	1 240 569,61 €	597 454,59 €
		13 952 432,82 €	14 815 126,13 €			
Mouvements d'ordre	1 517 648,88 €	255 389,33 €	315 974,98 €	1 578 234,53 €	1 833 623,86 €	1 833 623,86 €
		Sous-total			15 786 056,68 €	16 648 749,99 €
Reports	0,00 €	0,00 €	1 121 218,81 €	1 906 169,00 €	1 121 218,81 €	1 906 169,00 €
Sous-total 16 907 275,49 €						
	Résu	Itat disponible	après reports			1 647 643,50 €

Le Compte Administratif 2019 présente un excédent global de clôture de 1.647.643,50 € au titre du budget annexe de l'Eau.

	CA 2018	CA 2019	Evolution	
Recettes réelles d'exploitation	10 932 831,81 €	10 631 404,11 €	-301 427,70 €	1
Ventes d'eau	7 876 843,42 €	7 868 230,97 €	-8 612,45 €	
dont: ventes d'eau hors abonnement	6 658 869,07 €	6 691 602,76 €	32 733,69 €	
abonnements eau	1 217 974,35 €	1 176 628,21 €	-41 346,14 €	
Redevance et coopération	1 831 234,25 €	1 768 562,65 €	-62 671,60 €	
Produits exceptionnels	501 726,76 €	38 631,84 €	-463 094,92 €	
Autres produits	723 027,38 €	955 978,65 €	232 951,27 €	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	0,00 €	255 389,33 €	255 389,33 €	2
Reprise du résultat de fonctionnement N-	641 305,01 €	597 454,59 €	-43 850,42 €	3
Dépenses réelles d'exploitation	8 167 552,08 €	7 523 640,16 €	-643 911,92 €	4
Charges générales	3 570 089,88 €	3 030 826,93 €	-539 262,95 €	
dont: achats d'eau	2 026 841,39 €	1 714 325,86 €	-312 515,53 €	
redevances	420 830,76 €	361 371,79 €	-59 458,97 €	
Charges de personnel	2 443 340,27 €	2 505 169,45 €	61 829,18 €	
Atténuation de produits	1 010 000,00 €	1 322 266,00 €	312 266,00 €	
Charges de gestion courantes	38 935,02 €	130 393,58 €	91 458,56 €	
Charges financières	316 189,74 €	295 116,99 €	-21 072,75 €	
Charges exceptionnelles	716 997,17 €	139 867,21 €	-577 129,96 €	
Dotations aux provisions	72 000,00 €	100 000,00 €	28 000,00 €	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	1 379 318,72 €	1 517 648,88 €	138 330,16 €	5
Solde d'exécution de fonctionnement	2 027 266,02 €	2 442 958,99 €	415 692,97 €	6=1+2+3-4-5
Recettes réelles d'investissement	4 612 907,77 €	3 586 267,43 €	-1 026 640,34 €	7
Recettes propres d'investissement	2 912 907,77 €	1 686 267,43 €	-1 226 640,34 €	
Emprunts réalisés	1 700 000,00 €	1 900 000,00 €	200 000,00 €	
Recettes d'ordre d'investissement	1 409 147,37 €	1 578 234,53 €	169 087,16 €	8
Dépenses réelles d'investissement	5 321 673,41 €	5 188 223,05 €	-133 450,36 €	9
Dépenses d'équipement	3 597 956,63 €	3 326 966,57 €	-270 990,06 €	
Remboursement de la dette (hors refin.)	1 723 716,78 €	1 861 256,48 €	137 539,70 €	
Dépenses d'ordre d'investissement	29 828,65 €	315 974,98 €	286 146,33 €	10
Reprise du résultat d'investissement N-1	1 911 122,69 €	1 240 569,61 €	-670 553,08 €	11
Solde d'exécution d'investissement	-1 240 569,61 €	-1 580 265,68 €	-339 696,07 €	12=7+8-9-10

1.2 Le résultat de l'exercice 2019



L'affectation du résultat 2019 fait l'objet d'une délibération spécifique.

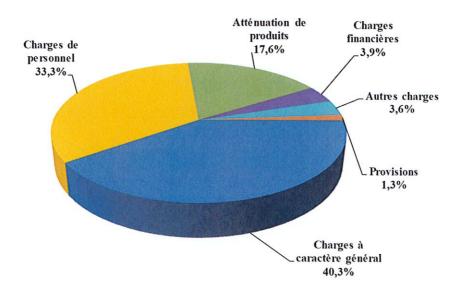
2. La section de fonctionnement

2.1 Les dépenses réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2019 elles s'élèvent à 7 523 640,16 €

Dépenses réelles de Fonctionnement	2018	2019	Evolution
Charges à caractère général	3 570 089,88 €	3 030 826,93 €	-539 262,95 €
Charges de personnel	2 443 340,27 €	2 505 169,45 €	61 829,18 €
Agence de l'Eau : Redevance pollution domestique	1 010 000,00 €	1 322 266,00 €	312 266,00 €
Charges financières	316 189,74 €	295 116,99 €	-21 072,75 €
Charges exceptionnelles	162 475,40 €	139 867,21 €	-22 608,19 €
Rembt anticipé des prêts issus de la Saint-Nicolas	554 521,77 €	0,00 €	-554 521,77 €
Autres charges de gestion courante	38 935,02 €	130 393,58 €	91 458,56 €
Dotations aux provisions	72 000,00 €	100 000,00 €	28 000,00 €
TOTAL	8 167 552,08 €	7 523 640,16 €	-643 911,92 €

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement 2019



Les charges à caractère général diminuent de 539 K€ entre 2018 et 2019. Cette diminution s'explique par :

- Une baisse de près de 312 K€ du montant des achats d'eau à PMA et au Syndicat des Eaux de la Saint-Nicolas: les besoins ont été moins importants en raison d'une période de sécheresse moins longue qu'en 2018;
- Une moindre participation de ce budget annexe aux charges générales portées par le budget principal (- 111 K€) ;
- Un versement moins important à l'Agence de l'Eau au titre du prélèvement sur la ressource en eau (- 59 K€).

Les charges de personnels sont stables entre 2018 et 2019.

La somme reversée à l'Agence de l'Eau au titre de la redevance pour pollution d'origine domestique est en nette augmentation de 312 K€.. Elle est payée par les usagers à la collectivité qui la reverse à l'Agence de l'Eau avec un décalage d'une année. La période de sécheresse de l'été 2018 a engendré des ventes d'eau plus importantes ce qui augmentent mécaniquement le montant reversé à l'Agence de l'Eau.

Les autres charges de gestion courante correspondent essentiellement à la constatation des créances éteintes et des créances admises en non-valeur. Elles progressent de 91 K€ entre 2018 et 2019. Aucune écriture n'a été constatée en 2018. Le montant comptabilisé sur l'exercice 2019 correspond donc à la constatation de ces créances au titre de deux exercices. Cette opération a été rendue possible par une reprise effectuée sur la provision pour créances douteuses à hauteur de 72 K€.

Les charges exceptionnelles sont en nette diminution (- 577 K€). Cette baisse correspond principalement au remboursement de 554 K€ au Syndicat des Eaux de la Saint Nicolas pour sa part de capital des emprunts souscrits pour des travaux sur les communes de l'ex-CCTB.

Les annulations de titres sur exercice antérieur sont également en diminution de 54 K€. Cette évolution correspond à une annulation au profit de la Ville de Belfort constatée en 2018 pour 42 K€.

2.2 Les recettes réelles de fonctionnement

Pour l'exercice 2019 elles s'élèvent à 10 631 404,11 €

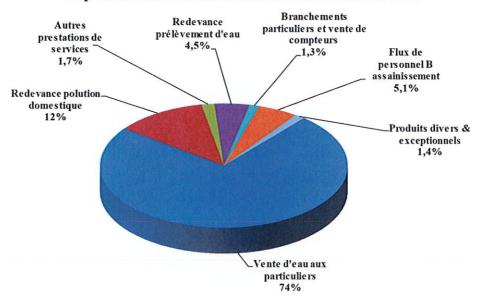
Recettes réelles de fonctionnement	2018	2019	Evolution
Vente d'eau aux particuliers	7 876 843,42 €	7 868 230,97 €	-8 612,45 €
Redevance pollution domestique	1 317 001,56 €	1 269 057,84 €	-47 943,72 €
Autres prestations de services	175 392,99 €	168 350,20 €	-7 042,79 €
Redevance prélèvement d'eau	481 303,58 €	482 672,61 €	1 369,03 €
Branchements particuliers	108 327,32 €	120 385,17 €	12 057,85 €
Vente compteurs	31 070,85 €	23 549,70 €	-7 521,15 €
Vente d'eau industrielle	9 711,20 €	9 341,20 €	-370,00 €
Remb. Personnel B. Assainissement	405 281,00 €	546 161,00 €	140 880,00 €
Produits divers & exceptionnels	527 899,89 €	71 655,42 €	-456 244,47 €
Reprises sur provisions	0,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €
TOTAL	10 932 831,81 €	10 631 404,11 €	-301 427,70 €

La baisse des recettes réelles de fonctionnement de 301 K€ s'explique principalement par la baisse des produits exceptionnels : elle correspond à un remboursement par l'Agence de l'Eau d'un trop versé au titre de la redevance pollution domestique (489 K€).

On observe une progression de 140 K€ des recettes liées aux remboursement par le budget annexe assainissement des charges de gestion mutualisées entre les deux services (personnel, affranchissement...).

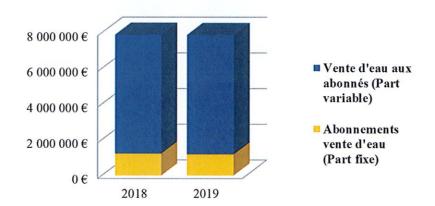
Les produits de gestion liés à l'activité du service (vente d'eau, travaux pour des particuliers...) sont en recul de 107 K€ dont près de la moitié concerne la redevance pour pollution domestique.

Répartition des recettes réelles de fonctionnement 2019



Les ventes d'eau :

	2018	2019	Evolution
Abonnements vente d'eau (Part fixe)	1 217 974,35 €	1 176 628,21 €	-41 346,14 €
Vente d'eau aux abonnés (Part variable)	6 658 869,07 €	6 691 602,76 €	32 733,69 €
Total	7 876 843,42 €	7 868 230,97 €	-8 612,45 €



Les ventes d'eau ainsi que les prestations facturées aux usagers (branchements, compteurs...) sont stables.

Aucune modification de tarif n'a été appliquée sur la part fixe et les volumes consommés pour l'année 2019.

Bilan de la section d'exploitation

Définitions du solde de gestion courante, de l'épargne brute et de l'épargne nette voir supra.

		CA 2018	CA 2019
	recettes de gestion courantes	10 431 105,05	10 520 772, 27
	dépenses de gestion courantes	7 062 365, 17	6 988 655, 96
=	solde de gestion courante	3 368 739,88	3 532 116, 31
	re cettes réelles de fonctionnement	10 932 831,81	10 631 404, 11
	dépenses rée lles de fonctionnement	8 167 552,08	7 523 640, 16
=	Epargne brute	2 765 279,73	3 107 763,95
	Re mboursement du capital de la dette	1 723 716,78	1 861 256,48
=	Epargne nette	1 041 562,95	1 246 507,47

L'activité du budget annexe Eau a permis de dégager une épargne nette de 1 246 K€ pour financer les dépenses d'équipement, en progression de 19% par rapport à 2018. L'amélioration de l'épargne brute, déjà visible au travers du solde de gestion courante, est plus importante que l'augmentation des remboursements en capital de la dette.

3. La section d'investissement

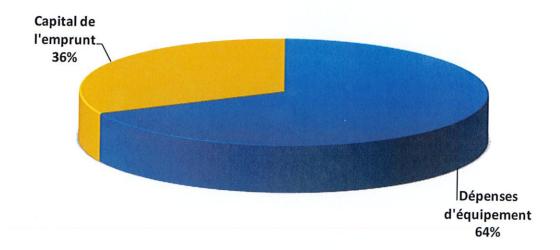
3.1 <u>Les dépenses d'investissement</u>

Pour l'exercice 2019, elles s'élèvent à 5 188 223,05 €. Elles sont en légère diminution par rapport à 2018.

	2018	2019	Evolution
Dépenses d'équipement	3 597 956,63 €	3 326 966,57 €	-270 990,06 €
Capital de l'emprunt	1 723 716,78 €	1 861 256,48 €	137 539,70 €
TOTAL	5 321 673,41 €	5 188 223,05 €	-133 450,36 €

Le remboursement du capital de la dette représente 36% des dépenses de la section. Cette proportion est en légère progression. Elle s'explique par le recul des dépenses d'équipement conjugué à l'augmentation des remboursements en capital.

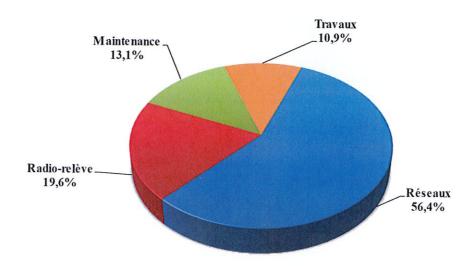
Dépenses réelles d'investissement 2019



Les dépenses d'équipement d'un montant total de 3 326 966,57 € sont réparties de la manière suivante :

	2019
Réseaux	1 877 112,05 €
Radio-relève	651 715,28 €
Maintenance	435 748,94 €
Travaux	362 390,30 €
TOTAL	3 326 966,57 €

Le programme d'investissement 2019 a vu l'achèvement du projet de radio-relève des compteurs. Pour le reste, l'effort a porté sur l'amélioration de la qualité des réseaux et la maintenance des bâtiments et équipements connexes.



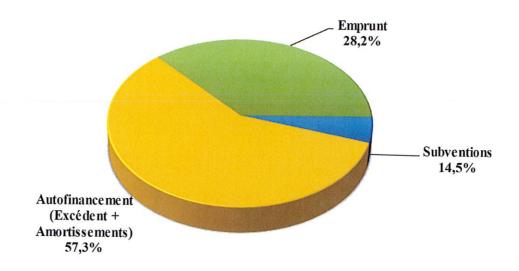
3.2 Les recettes d'investissement

L'autofinancement constitue la principale ressource d'investissement de la collectivité (3 M€).

Le niveau des subventions perçues de l'Agence de l'Eau est très faible : 256 K€. Il est inférieur aux montants attendus. Cette situation explique un recours un peu plus important à l'emprunt en 2018 pour financer les dépenses d'équipement.

Financement de l'investissement	2018	2019	
Subventions	873 380,39 €	256 456,00 €	
Autofinancement (Excédent + Amortissements)	3 448 674,75 €		
Emprunt	1 700 000,00 €	1 900 000,00 €	
TOTAL	6 022 055,14 €		

Financement des investissements 2019

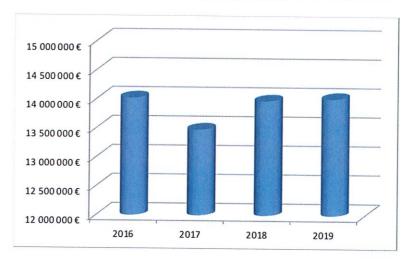


4. La dette

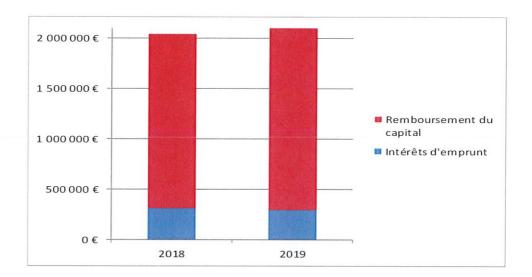
4.1 L'encours de la dette :

	2016	2017	2018	2019
Evolution de l'encours de la dette au 31 décembre	14 019 037 €	13 476 194 €	13 972 701 €	14 011 445 €

Le niveau de l'encours de la dette est stabilisé depuis fin 2016 à 14 M€, malgré le transfert de 535 K€ d'emprunt par le Syndicat des Eaux de la Saint-Nicolas suite à la fusion entre la CAB et la CCTB.



	2018	2019
Intérêts d'emprunt	316 190 €	294 903 €
Remboursement du capital	1 723 717 €	1 861 256 €
Charge de la dette	2 039 907 €	2 156 159 €



La charge de la dette progresse en raison de la hausse du montant des remboursements en capital alors que les intérêts diminuent : les derniers emprunts souscrits bénéficient de taux d'intérêt bas.

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Le budget annexe Assainissement n'a pas connu de modification de périmètre en 2019.

1. La détermination du résultat 2019

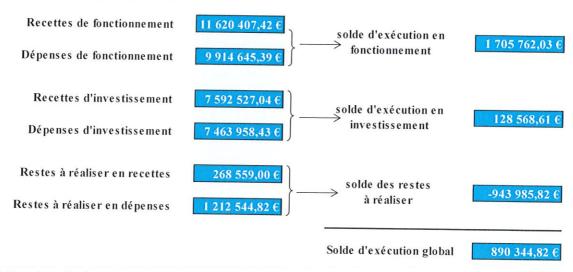
1.1 L'équilibre général

Montant en euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAUX	
The state of the s	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Mouvements réels 2019	7 628 664,15 €	10 159 380,03 €	6 581 923,43 €	2 821 889,03 €	14 210 587,58 €	12 981 269,06 €
reprise du résultat 2018	0,00 €	578 992,39 €	0,00 €	2 484 656,77 €	0,00 €	3 063 649,16 €
	Sous-total					
Mouvements d'ordre	2 285 981,24 €	882 035,00 €	882 035,00 €	2 285 981,24 €	3 168 016,24 €	3 168 016,24 €
	Sous-total					
Reports	0,00 €	0,00 €	1 212 544,82 €	268 559,00 €	1 212 544,82 €	268 559,00 €
Sous-total 18 591 148,64 €						19 481 493,46 €
Résultat disponible après reports					890 344,82 €	

Le Compte Administratif 2019 présente un excédent global de clôture de 890 344,82 € au titre du budget annexe de l'Assainissement.

	CA 2018	CA 2019	Evolution
Recettes réelles d'exploitation	10 551 858,63 €	10 159 380,03 €	- 392 478,60 (
Redevance assainissement collectif	7 741 656,04 €	7 660 233,66 €	- 81 422,38 €
Part fixe	560 203,53 €	564 350,82 €	4 147,29 €
Autres recettes	1 595 205,00 €	1 282 733,67 €	
dont: Subventions et primes d'épuration	633 365,31 €	523 470,23 €	109 895,08 €
Spanc	220 570,87 €	77 356,03 €	143 214,84 €
Branchements, raccordements	295 051,10 €	274 055,82 €	20 995,28 €
Remboursement de frais de personnel	194 160,00 €	198 714,00 €	4 554,00 €
Autres prestations	72 837,90 €	155 022,99 €	82 185,09 €
Produits de gestion courantes	12 035,69 €	3,62 €	12 032,07 €
Dépotage	14 535,95 €	37 130,97 €	22 595,02 €
Produits exceptionnels	152 648,18 €	16 980,01 €	135 668,17 €
Redevance modernisation réseaux	654 794,06 €	652 061,88 € -	2 732,18 €
ecettes d'ordre d'exploitation	100 000,00 €	882 035,00 €	782 035,00 €
teprise du résultat d'exploitation N-1	665 727,41 €	578 992,39 €	- 86 735,02 €
épenses réelles d'exploitation	8 651 445,41 €	7 628 664,15 €	- 1 022 781,26 €
Charges à caractère général	3 510 813,35 €	3 204 876,74 € -	305 936,61 €
dont SPANC	154 295,99 €	117 060,57 € -	37 235,42 €
Reversement à l'Agence de l'Eau	690 000,00 €	471 862,00 € -	218 138,00 €
harges de personnel	2 949 990,53 €	3 024 999,40 €	75 008,87 €
Charges de gestion courantes	- €	162 018,94 €	162 018,94 €
harges financières	630 768,64 €	630 450,76 € -	317,88 €
harges exceptionnelles	691 872,89 €	134 456,31 € -	557 416,58 €
otations aux provisions	178 000,00 €	- € -	178 000,00 €
épenses d'ordre d'exploitation	2 087 148,24 €	2 285 981,24 €	198 833,00 €
ésultat d'exploitation	578 992,39 €	1 705 762,03 €	1 126 769,64 €
ecettes réelles d'investissement	8 187 791,03 €		
ecettes propres d'investissement	3 187 791,03 €	2 821 889,03 €	- 5 365 902,00 €
Dont Subventions d'investissement		1 421 889,03 € -	
	517 186,18 €	341 060,50 € -	
Dont FCTVA mprunts réalisés	586 139,78 €	1 055 342,67 €	469 202,89 €
	5 000 000,00 €	1 400 000,00 € -	3 600 000,00 €
ecettes d'ordre d'investissement	2 181 146,77 €	2 285 981,24 €	104 834,47 €
eprise du résultat d'investissement N-1	- €	2 484 656,77 €	2 484 656,77 €
épenses réelles d'investissement	6 761 229,86 €	6 581 923,43 €	- 179 306,43 €
emboursement de la dette (hors refin.)	1 965 606,87 €	2 223 685,36 €	258 078,49 €
épenses d'équipement	4 795 622,99 €	4 277 926,03 € -	517 696,96 €
utres immobilisation financière	- €	40 157,04 €	40 157,04 €
utres	- €	40 155,00 €	40 155,00 €
épenses d'ordre d'investissement	193 998,53 €	882 035,00 €	688 036,47 €
Reprise du résultat d'investissement N-1	929 052,64 €	- €	- 929 052,64 €
olde d'exécution d'investissement			
ide d'execution d'investissement	2 484 656,77 €	128 568,61 €	- 2 356 088,16 €

1.2 Le résultat de l'exercice 2019



L'affectation des résultats 2019 fait l'objet d'une délibération spécifique.

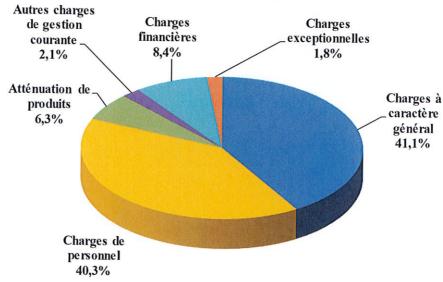
2. La section de fonctionnement

2.1 <u>Les dépenses réelles de fonctionnement</u>

Pour 2019 elles s'élèvent à 7 628 664,15 €.

Dépenses réelles de Fonctionnement	2018	2019	Evolution
Charges à caractère général	3 510 813,35 €	3 204 876,74 €	-305 936,61 €
Charges de personnel	2 949 990,53 €	3 024 999,40 €	
Agence de l'Eau: modernisation du réseau de collecte	690 000,00 €	471 862,00 €	
Charges financières	630 768,64 €		
Charges exceptionnelles	691 872,89 €	134 456,31 €	
dont : Annulation de titres sur exercice antérieur	312 150,11 €	95 599,67 €	-216 550,44 €
Subvention Burkina Fasso	17 500,00 €	20 000,00 €	70.
Autres charges de gestion courante	0,00 €	162 018,94 €	
Dotations aux provisions	178 000,00 €	0,00 €	-178 000,00 €
TOTAL	8 651 445,41 €	7 628 664,15 €	-1 022 781,26 €
Dont SPANC	154 295,99 €	117 060,57 €	-37 235,42 €

Répartition des dépenses de fonctionnement 2019 hors SPANC



Les charges à caractère général diminuent de 305 K€. Cette baisse peut s'expliquer par :

- Une moindre participation du budget aux charges générales du budget principal (- 156 K€ de flux) ;
- La diminution des prestations de services de 71 K€ dont 37 K€ uniquement pour les frais de transport et de traitement des boues ;
- Une diminution des charges liées au SPANC (- 37 K€).
- Le coût de l'entretien des véhicules progresse de 17 K€.

Les charges de personnels augmentent de 75 K€ entre 2018 et 2019. Cette progression s'explique par la hausse des remboursements des charges de personnel au budget annexe Eau dans le cadre de la mutualisation de leur activité.

Les reversements à l'Agence de l'Eau de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte sont en diminution de 218 K€. Cette redevance est payée par les usagers à la collectivité qui la reverse avec un décalage d'une année. Cette évolution est la suite logique du remboursement de 139 K€ effectué en 2018 par l'Agence de l'Eau.

Les autres charges de gestion courante correspondent essentiellement à la constatation des créances éteintes et des créances admises en non-valeur. Elles progressent de 162 K€ entre 2018 et 2019. Aucune écriture n'a été constatée en 2018. Le montant comptabilisé sur l'exercice 2019 correspond donc à la constatation de ces créances au titre de deux exercices. Cette opération a été rendue possible par une reprise effectuée sur la provision pour créance douteuse à hauteur de 78 K€.

Les charges exceptionnelles diminuent de 557 K€. Cette évolution correspond à une diminution des annulations de titre sur exercice antérieur de 217 K€. Il convient de rappeler que deux annulations ont été constatées en 2018 pour 200 K€ (Ciposte et Alstom). Sans ces opérations, le montant des annulations est proche d'un exercice sur l'autre. De plus, en 2018, des régularisations d'opérations pour compte de tiers dans le cadre du SPANC ont été comptabilisées pour 362 K€ en charges exceptionnelles.

Répartition des charges à caractère général :

	2018	2019	Evolution
Fluides	953 025,82 €	930 086,86 €	-22 938,96 €
Participation au budget général (flux)	723 337,81 €	567 149,87 €	-156 187,94 €
Transport et traitement des boues	566 801,85 €	529 778,43 €	-37 023,42 €
Charges diverses	473 371,18 €	401 959,40 €	-71 411,78 €
Entretien des véhicules (SMGPAP)	349 541,23 €	366 125,59 €	16 584,36 €
Produits de traitement	228 769,07 €	210 300,71 €	-18 468,36 €
Fournitures diverses	76 384,99 €	74 366,17 €	-2 018,82 €
Contrats de maintenance et de gérance	113 408,27 €	106 116,32 €	-7 291,95 €
Remboursement au budget annexe eau (flux)	26 173,13 €	18 993,39 €	-7 179,74 €
TOTAL	3 510 813,35 €	3 204 876,74 €	-305 936,61 €
Dont SPANC	154 295,99 €	117 060,57 €	-37 235,42 €

2.2 <u>Les recettes réelles de fonctionnement</u>

Pour 2019, elles s'élèvent à 10 159 380,03 €

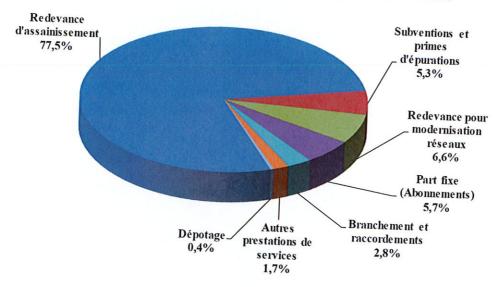
Recettes réelles de fonctionnement	2018	2019	Evolution
Redevance d'assainissement	7 741 656,04 €	7 660 233,66 €	-81 422,38 €
Subventions et primes d'épurations	633 365,31 €	523 470,23 €	-109 895,08 €
Redevance pour modernisation réseaux	654 794,06 €	652 061,88 €	-2 732,18 €
Part fixe (Abonnements)	560 203,53 €	564 350,82 €	4 147,29 €
Redevance d'assainissement non collectif SPANC, autres produits	414 730,87 €	276 070,03 €	-138 660,84 €
Branchement et raccordements	295 051,10 €	274 055,82 €	-20 995,28 €
Autres prestations de services	237 521,77 €	172 006,62 €	-65 515,15 €
Dépotage	14 535,95 €	37 130,97 €	22 595,02 €
TOTAL	10 551 858,63 €	10 159 380,03 €	-392 478,60 €

On constate une diminution de 392 K€, qui s'explique par :

- Une baisse de 109 K€ des subventions versées par l'Agence de l'Eau dont 65 K€ de prime d'épuration.
- La baisse des produits exceptionnels qui est à relativiser puisqu'en 2018 ce montant incluait un remboursement par l'Agence de l'Eau d'un trop versé au titre de la redevance pollution domestique d'un
- Une diminution du montant perçu au titre de la redevance d'assainissement de 81 K€, traduisant un tassement de la principale recette de fonctionnement du Budget et contribue à la dégradation du solde de gestion courante.

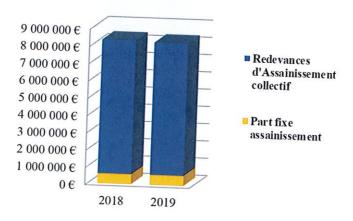
Aucune modification de tarif n'a été appliquée sur la part fixe et la redevance d'assainissement pour l'année





Les ventes du service assainissement :

Part fixe assainissement	2018	2019	Evolution
Redevances d'Assainissement collectif	560 203,53 €	-0.550,02 0	
Total	7 741 656,04 €		-81 422 20 6
	8 301 859,57 €	8 224 584,48 €	-77 275,09 €



Bilan de la section d'exploitation

Définitions du solde de gestion courante, de l'épargne brute et de l'épargne nette voir supra.

		CA 2018	CA 2019
_	recettes de gestion courantes	10 399 210,45	10 064 400,02
	dépenses de gestion courantes	7 150 803,88	6 863 757,08
=	solde de gestion courante	3 248 406,57	3 200 642,94
_	recettes réelles de fonctionnement	10 551 858,63	10 159 380,03
	dépenses réelles de fonctionnement	8 651 445,41	7 628 664,15
=	Epargne brute	1 900 413,22	2 530 715,88
-	Remboursement du capital de la dette	1 965 606,87	2 223 685,36
=	Epargne nette	-65 193,65	307 030,52

L'activité du Budget Assainissement a permis de constater une épargne nette de 307 K€ pour financer les dépenses d'équipement, alors qu'en 2018, aucune somme n'avait pu être dégagée.

3. La section d'investissement

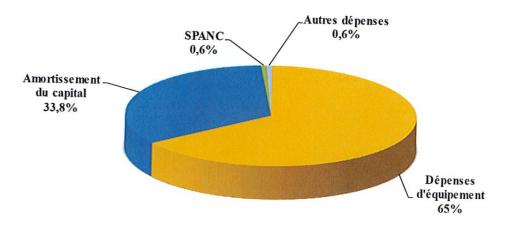
3.1 <u>Les dépenses réelles d'investissement</u>

Pour 2019, elles s'élèvent à 6 581 923,43 €, soit un niveau légèrement inférieur à celui constaté en 2018.

Le remboursement du capital de l'emprunt représente 2,2 M€, soit un tiers des dépenses réelles de la section. Cette proportion est en légère progression d'un exercice sur l'autre en raison de la hausse du montant du capital remboursé conjugué à une baisse des dépenses.

	2018	2019	Evolution
Dépenses d'équipement	4 795 622,99 €	4 277 926,03 €	
Capital de l'emprunt	1 965 606,87 €		
SPANC : Créances sur des particuliers	0,00 €		,., e
Autres dépenses	0,00 €		101,010
TOTAL	6 761 229,86 €		

Dépenses d'investissement 2019

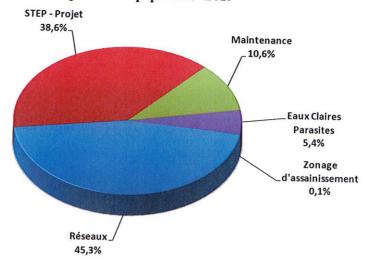


Les principales dépenses d'équipement sont réparties de la façon suivante :

	2019
Réseaux	1 936 155,12 €
STEP - Projet	1 651 958,56 €
Maintenance	454 691,42 €
Eaux Claires Parasites	231 184,11 €
Zonage d'assainissement	3 936,82 €
TOTAL	4 277 926,03 €

Le programme d'équipement réalisé en 2019, dans la continuité des années précédentes, vise à améliorer la qualité de service rendu aux habitants en développant le réseau de collecte et en poursuivant la modernisation des sites de traitement des eaux usées.

Répartition des dépenses d'équipement 2019



3.2 <u>Les recettes d'investissement</u>

Pour 2019, elles s'élèvent à 5 107 870,27 €.

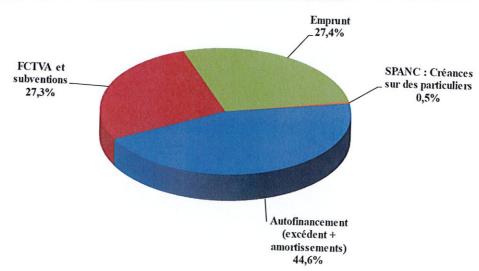
L'autofinancement constitue la principale ressource d'investissement de la collectivité (2,2 M€). On constate que l'épargne nette constituée par l'exploitation du réseau n'en constitue que 13% ; de même, elle ne constitue que 6% des recettes de la section d'investissement.

Les autres recettes sont constituées par le FCTVA (dont une régularisation sur exercice antérieur) et par les subventions versées par l'Agence de l'Eau. Le niveau de ces dernières est faible par rapport à ce qui est attendu.

Le financement a été complété par un recours à l'emprunt moins important que lors des exercices précédents.

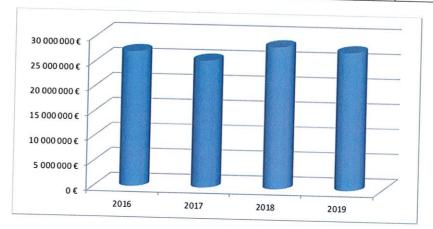
Financement de l'investissement	2018	2019	Evolution
Autofinancement (excédent + amortissements)	3 779 124,93 €	2 285 981,24 €	
FCTVA et subventions	1 103 325,96 €		1 10,00
Emprunt	5 000 000,00 €		
Régularisation frais d'étude			
SPANC : op. pour le compte de tiers	93 998,53 €	0,00 0	-93 998,53 €
SPANC: Crápago and la citat	362 141,14 €	0,00 €	-362 141,14 €
SPANC : Créances sur des particuliers	30 347,24 €	25 485,86 €	-4 861,38 €
TOTAL	10 368 937,80 €	5 107 870,27 €	

Financement des investissements 2019



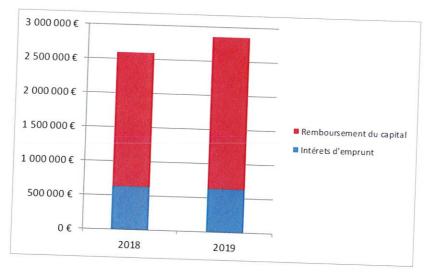
4. La dette

	2016	2017	2018	2019
Evolution de l'encours de la dette au 31 décembre	26 974 224 €	25 399 202 €	28 433 594 €	27 609 909 €



Le recours modéré à l'emprunt pour financer les dépenses d'équipement 2019 a permis de réduire l'encours de la dette en fin d'exercice de 824 K€.

	CA 2018	CA 2019
Intérets d'emprunt	630 769 €	630 451 €
Remboursement du capital	1 965 607 €	2 223 685 €
Charge de la dette	2 596 376 €	2 854 136 €



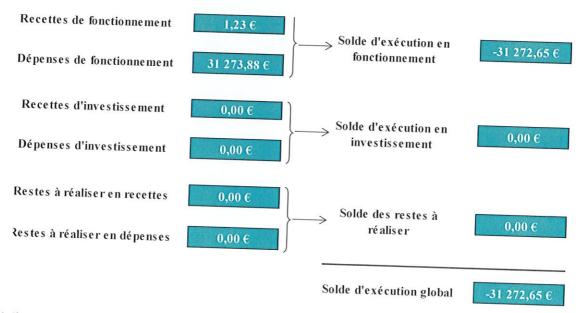
La charge de la dette progresse de 357 K€ d'un exercice sur l'autre. Cette évolution est liée à l'augmentation des remboursements en capital alors que le niveau des intérêts est identique d'un exercice sur l'autre.

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT ARTISANAL SENARMONT

Le récapitulatif général :

Dogatha (II)	CA 2018	CA 2019	
Recettes réelles de fonctionnement	248 600,00 €	1,23 €	1
Recettes d'ordre de fonctionnement	0,00 €	0,00 €	2
Résultat de fonctionnement N-1	80 463,98 €	0,00 €	3
Dépenses réelles de fonctionnement	111 076,11 €	16 521,80 €	4
Charges à caractère général Charges financières	105 951,11 €	16 520,80 €	7
	5 125,00 €	0,00 €	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	232 739,95 €	0,00 €	5
Résultat de fonctionnement N-1	0,00 €	14 752,08 €	6
Solde d'exécution de fonctionnement	-14 752,08 €	-31 272,65 €	7=1+2+3-4-5-6
Recettes d'investissement	232 739,95 €	0,00 €	8
Résultat d'investissement N-1	267 260,05 €	0,00 €	9
Dépenses d'investissement	500 000,00 €		!0
Rembt du capital hors refinancements	500 000,00 €	0,00 €	.0
Opérations d'ordre d'investissement	0,00 €	0,00 €	
Solde d'exécution d'investissement	0,00 €	0,00 € 1	1=8+9-10
0 m/ M - (1 m - m - m - m - m - m - m - m - m - m			

Le résultat de l'exercice 2019 :



L'affectation du résultat 2019 fait l'objet d'une délibération spécifique.

<u>L'activité 2019</u>: Les dernières parcelles ont été vendues fin 2018 ce qui a permis de rembourser l'emprunt de 500 K€. Le solde du marché de travaux a été payé fin 2019 et celui de la maîtrise d'œuvre l'a été au début de l'année 2020. Le déficit actuellement constaté correspond aux travaux complémentaires effectués sur le

Une délibération spécifique constatera la clôture de ce budget courant 2020.

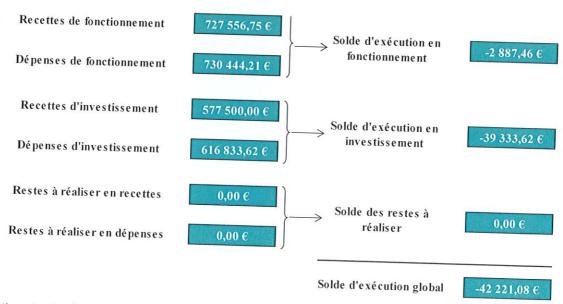
BUDGET ANNEXE

LOTISSEMENT ARTISANAL LES ERRUES

Le récapitulatif général :

D	CA 2018	CA 2019	
Recettes réelles de fonctionnement	0,00 €	135 000,00 €	1
Recettes d'ordre de fonctionnement	584 771,51 €	592 556,75 €	2
Dépenses réelles de fonctionnement	11 388,13 €	11 081,52 €	120.00
Autres charges de gestion courantes	0,00 €	358,39 €	3
Charges financières	11 388,13 €	10 723,13 €	
Dépenses d'ordre de fonctionnement	575 797,22 €	584 106,51 €	4
Résultat de fonctionnement N-1	132 842,34 €	135 256,18 €	5
Résultat de fonctionnement	-135 256,18 €		6=1+2-3-4-5
Recettes d'investissement	564 409,09 €	573 383,38 €	7
Opérations d'ordre d'investissement	564 409,09 €	573 383,38 €	,
Résultat d'investissement N-1	48 090,91 €	4 116,62 €	8
Dépenses d'investissement	608 383,38 €	616 833,62 €	9
Opérations d'ordre d'investissement	573 383,38 €	581 833,62 €	9
Remboursement du capital hors refinancements	35 000,00 €	35 000,00 €	
olde d'exécution d'investissement	4 116,62 €	-39 333,62 €	10=7+8-9

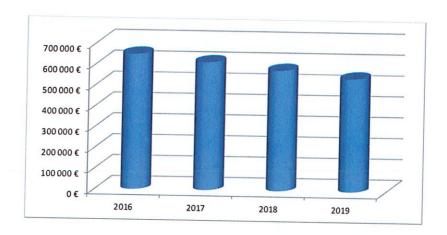
Le résultat de l'exercice 2019 :



L'affectation du résultat 2019 fait l'objet d'une délibération spécifique.

<u>L'activité 2019</u>: Les seules opérations enregistrées en 2019 correspondent à la comptabilisation, réglementaires des stocks de terrains et au remboursement de l'emprunt souscrit pour financer les travaux de viabilisation. Les déficits constatés en section de fonctionnement et d'investissement s'expliquent par l'absence de vente de parcelle depuis l'opération de construction de la Maison de Santé.

	2016	2017	2018	2019
Encours de la dette au 31 décembre	647 500 €	612 500 €	577 500 €	542 500 €



La charge de la dette

	2017	2018	2019
Remboursement du capital de la dette	35 000 €	35 000 €	35 000 €
Intérêts de la dette	12 053 €	11 388 €	10 723 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

sous la présidence de M. Alexandre MANÇANET, 3ème Vice-président,

En dehors de la présence de M. Damien MESLOT, président, et après débat,

Par 78 voix pour, 1 contre (Mme Marie-José FLEURY) et 6 abstentions (Mme Hafida BERREGAD –mandataire de M. Frédéric VADOT-, M. Bastien FAUDOT, Mme Samia JABER, Mme Danièle SAILLEY, M. René SCHMITT),

(M. Alain FIORI, M. Nikola JELICIC –mandataire de Mme Rachel HORLACHER-, M. Damien MESLOT -mandataire de Mme Maryline MORALLET-, Mme Mathilde NASSAR -mandataire de M. Gérald LORIDAT-, Mme Zoé RUNDSTADLER, Mme Anne-Claude TRUONG -suppléante de M. Julien COULON-ne prennent pas part au vote),

DECIDE

d'approuver le compte administratif 2019.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 24 juillet 2020, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage.

Pour extrait conforme Le Président de la Communauté d'Agglomération et par délégation Le Directeur Général des Services,

Jérôme SAUNTIGRY

Objet : Compte Administratif 2019 de Grand Belfort : Budget Principal, Budgets Armexas Eau Assaulti agreement, zone artisanale Les Errues

- 42 -